# Le cumul emploi-retraite: les catégories sociodémographiques et le patrimoine



## Rapport présenté au

Comité consultatif des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus



### Rédigé par

#### **Pierre Tircher**

Observatoire de la retraite et Université de Montréal



Avec la contribution financière de :

Commission des partenaires du marché du travail

Québec \* \*

Février 2024

## **Conception graphique**

Anaïs Demoustier, Communpro.ca



## Table des matières

L	ISTE DES ACRONTINES	4
IN	NTRODUCTION	5
	remière partie	
	E CUMUL EMPLOI-RETRAITE DANS LE TEMPS ET SELON LES CATÉGORIES DCIODÉMOGRAPHIQUES	7
	L'évolution du cumul emploi-retraite selon le groupe d'âge	8
•	L'évolution du cumul emploi-retraite selon le sexe	10
•	L'évolution du cumul emploi-retraite selon le statut d'immigration	11
•	L'évolution du cumul emploi-retraite selon l'état matrimonial	13
•	L'évolution du cumul emploi-retraite selon le niveau de scolarité	14
•	Synthèse des observations	15
De	euxième partie	
LE	CUMUL EMPLOI-RETRAITE ET LE PATRIMOINE	18
•	Les formes d'épargne-retraite : l'épargne-retraite individuelle et les régimes de retraite privés	19
•	La théorie du cycle de vie et la littérature sur le patrimoine des personnes âgées	25
•	Les données sur le patrimoine des personnes âgées de 55 ans et plus au Québec	29
•	Synthèse des observations	38
C	ONSTATS ET RECOMMANDATIONS	39
ВΙ	BLIOGRAPHIE	45
1A	NNEXE. SYNTAXES UTILISÉES POUR CODER LA CATÉGORIE DE	
CI	UMUL EMPLOI-RETRAITE SUR SPSS	47

## Liste des acronymes

**ECR** Enquête canadienne sur le revenu

**EDTR** Enquête sur la dynamique du travail et de la retraite

**ESF** Enquête sur la sécurité financière

**FMGD** Fichiers de microdonnées à grande diffusion

PSV Pensions de la sécurité de vieillesse
RCD Régime à cotisations déterminées
RCR Régimes de retraite complémentaires
REER Régime enregistré d'épargne-retraite

RRQ Régime de rentes du Québec
RPA Régimes de pensions agréés
RPC Régime de pensions du Canada
RPC Régimes à prestations cibles

**RPD** Régime à prestations déterminées

SRG Supplément de revenu garanti

**SV** Sécurité de la vieillesse

## Introduction

Le passage du marché du travail à la retraite est une décision qui se prend, du moins en théorie, longtemps avant le départ définitif. Les personnes salariées peuvent réfléchir à l'avance sur leur retraite, car il s'agit généralement d'un événement prévisible. Nul doute que des conditions favorables permettent de baliser cette décision. Cela est particulièrement vrai pour les personnes ayant eu, par exemple, la possibilité de cotiser à un régime de retraite d'employeur de qualité offert dans leur lieu de travail. Offrant un revenu relativement stable pour toute la durée de vie de la personne retraitée, ces régimes facilitent la planification de cette transition.

Dans tous les cas, les politiques publiques ainsi que les mesures de rétention de la maind'œuvre ont intérêt à cibler les 40-49 ans et les 50-59, qui commencent ou achèvent la planification de leur retraite. Ce sont les personnes dans ces groupes d'âge qui sont les plus à même de changer leurs plans en fonction de ce qui se présente à eux¹.

Cela est d'autant plus vrai que la transition entre l'emploi et la retraite change et se fait différemment aujourd'hui. S'il fut un temps où la retraite pouvait être considérée comme un phénomène relativement simple, défini par une sortie définitive du marché du travail après une carrière professionnelle de plusieurs années, il est maintenant établi que les dynamiques de l'emploi à l'approche de la retraite se complexifient. À des segments de vie bien définis, les nouveaux retraités peuvent passer par différentes étapes avant d'arriver à une retraite définitive. Ils peuvent, par exemple, effectuer une retraite progressive par un emploi à temps partiel, leur permettant de transitionner graduellement vers un retrait définitif du marché du travail. Ou encore de retourner sur le marché alors qu'ils s'en étaient retirés précédemment, s'ils estiment que leur épargne n'est pas suffisante, par exemple.

Mentionnons que la conjoncture du marché de l'emploi depuis quelques années, caractérisée par une transition démographique et une situation de pénurie ou de rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité, a mené les gouvernements à miser sur des politiques publiques qui encouragent le cumul emploi-retraite<sup>2</sup>, l'emploi de transition et la retraite progressive. Or, ces politiques ont été mises de l'avant dans une relative ignorance des situations socioéconomiques vécues par les travailleuses et les travailleurs entrant ou étant au cœur de cette transition.

<sup>1</sup> Braham, E. et Savard, S. (2022). Allonger les carrières: Défis et opportunités pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. Repéré à : https://institutduquebec.ca/allonger-les-carrières-defis-et-opportunites-pour-pallier-les-penuries-de-main-doeuvre/

<sup>2</sup> Hanin, F., et L'Italien, F. (2022). La prolongation de la vie active et le système de revenus de retraite au Québec : Les enjeux du cumul emploi-retraite, Rapport de l'Observatoire de la retraite, p.44. Repéré à : <a href="https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.">https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.</a> amazonaws.com/site/documents/Rapport-prolongation\_viepro\_VF.pdf



## Le rapport

Visant précisément à mettre en lumière ces situations, le précédent rapport de l'Observatoire de la retraite pour le Comité consultatif des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus a brossé un premier tableau du cumul emploi-retraite pour l'ensemble de la population de ce groupe d'âge au Québec. En plus de relever l'historique des politiques publiques concernant ce moment de la vie active, ce rapport soulevait la possibilité d'une hétérogénéité des situations des personnes dans cette situation et suggérait d'affiner notre compréhension de ce phénomène<sup>3</sup>.

Le présent rapport propose de le faire en procédant en deux volets :

- D'une part, en creusant la question du cumul emploi-retraite sous la perspective du revenu tout en détaillant les profils sociodémographiques (sous-groupe d'âge, sexe, niveau de scolarité, état matrimonial et statut d'immigration) et,
- D'autre part, en explorant la question du patrimoine des personnes sous l'angle des principaux actifs privés accessibles à la population pour se procurer un revenu à la retraite, ainsi que sur la valeur des patrimoines détenus par les personnes et les travailleuses et travailleurs âgés.

Cet exercice est éclairant à plusieurs égards, car il permet de mieux cerner les contraintes qui s'exercent sur les individus souhaitant prolonger leur activité sur le marché du travail à l'approche de la retraite. Les « semi-retraités » prolongent leur vie active en cessant leurs activités de manière progressive, en cumulant leurs rentes et des revenus de travail; dans certains cas, ils semblent ne pas avoir le choix de demeurer en activité pour maintenir leur niveau de vie. L'objectif de cette enquête est de mettre en lumière les facteurs sociodémographiques et économiques susceptibles de structurer et d'orienter les choix relatifs au cumul emploi-retraite, de telle manière que les politiques publiques tiennent compte de ces réalités.

<sup>3</sup> Ibid.

## Première partie

## Le cumul emploi-retraite dans le temps et selon les catégories sociodémographiques

Dans cette première partie, nous explorons la manière dont le cumul emploi-retraite se distribue au sein de la population, en la découpant selon différentes catégories sociodémographiques. Nous choisissons de présenter les découpages selon cinq variables : le groupe d'âge, le sexe, l'état matrimonial, le statut d'immigration et le niveau de scolarité.

Afin de pouvoir observer statistiquement le cumul emploi-retraite, nous nous inspirons de la méthode développée par Hébert & Luong (2008)<sup>4</sup> dans leur recherche sur l'emploi de transition des personnes âgées pour Statistique Canada<sup>5</sup>. Ils définissent l'emploi de transition comme tout travail payé effectué après avoir commencé à toucher une rente de retraite, qu'elle provienne d'un régime public (Sécurité de la vieillesse, RRQ/RPC principalement) ou privé (RPA ou REER par exemple). Ils ont mesuré que les situations d'emploi de transition augmentent fortement après l'âge de 60 ans. Dans la figure 2, nous avons calculé le pourcentage de personnes de 60 ans et plus en situation d'emploi de transition sur la période de 1996 à 2019. Nous observons que celles-ci ont tendance à devenir de plus en plus fréquentes, passant de 5,6 % en 1996 à 15,5 % en 2019<sup>6</sup>.

Notons que ces données sont générées sur la base de deux enquêtes, soit l'Enquête sur la dynamique du travail et de la retraite (EDTR) et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), qui sont les enquêtes statistiques de référence pour la question du revenu au Canada. L'EDTR a été remplacée en 2012 par l'ECR, entraînant des changements méthodologiques importants pouvant expliquer les variations importantes à partir de cette année. Il est donc plus rigoureux d'évaluer la tendance de 1996 à 2011 et celle de 2012 à 2019 indépendamment. Notons que 2019 est la dernière année disponible pour les microdonnées de l'ECR. Tel qu'observé à la figure 1, il existe toutefois une tendance à la hausse au cumul emploi-retraite dans les deux périodes. On peut noter une augmentation importante en 2006, vraisemblablement freinée par la crise financière de 2007-2008, puis une hausse importante à partir de 2013, date à partir de laquelle des changements institutionnels importants ont été apportés, comme nous le présentions dans notre rapport précédent<sup>7</sup>.

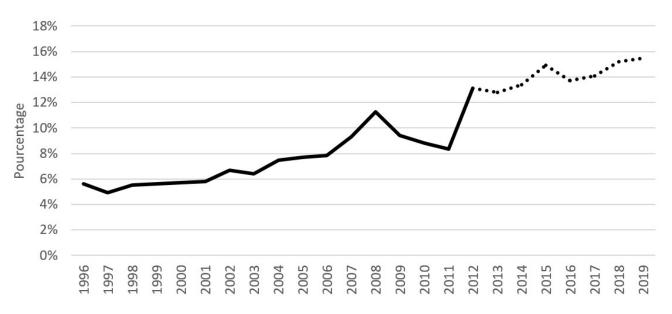
<sup>4</sup> Hébert, B.-P., & Luong, M. (2008). Bridge employment. Statistics Canada - Perspectives on Labour and Income, Vol. 9(11).

<sup>5</sup> Les syntaxes utilisées pour coder les situations d'emploi à temps plein, de cumul emploi-retraite et de retraite sont disponibles en Annexe.

<sup>6</sup> Hébert & Luong (2008) estimait que le pourcentage de Canadiens âgés de 50 à 69 ans en situation d'emploi de transition avait augmenté entre 1999 et 2004, passant de 7,9 % à 9,7 %.

<sup>7</sup> Hanin, F., et L'Italien, F. (2022). La prolongation de la vie active et le système de revenus de retraite au Québec : Les enjeux du cumul emploiretraite, op.cit.

Figure 1 - Pourcentage de personnes de 60 ans et plus en situation de cumul emploi-retraite au Québec de 1996 à 2019



**Source**: Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le revenu (2012 à 2019) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2011). Calculs de l'auteur. Il existe un bris de série en 2012.

## L'évolution du cumul emploi-retraite selon le groupe d'âge

Le tableau 1 présente pour l'année 2019 le nombre et la proportion de personnes en situation de cumul emploi-retraite tel que mesuré par la méthode de Hébert & Luong (2008)<sup>8</sup> selon les différentes catégories d'âge des personnes de 45 ans et plus.

On y observe, sans surprise, que le nombre de personnes dans cette situation est marginal dans les catégories les moins âgées, car elles n'ont pas encore accès aux régimes de retraite public et/ou parce qu'elles n'ont pas encore cotisé suffisamment pour bénéficier de revenus de retraite privés. Les catégories représentant le plus grand nombre de personnes cumulant emploi et retraite sont celles des 60-64 ans avec 27,9 % du total des personnes dans cette situation et les 65-69 ans avec 21,6 %. La proportion des 70 ans et plus n'est que de 3,3 %.

<sup>8</sup> Hébert, B.-P., & Luong, M. (2008). Bridge employment. Statistics Canada - Perspectives on Labour and Income, op.cit.

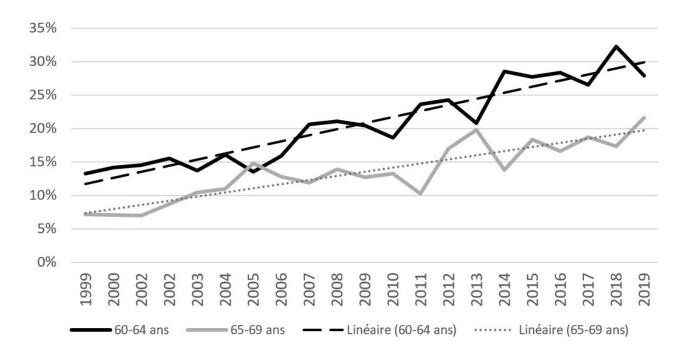
Tableau 1 - Fréquence et pourcentage des personnes en situation de cumul emploi-retraite selon l'âge, Québec, 2019

Groupe d'âge	Pourcentage
45 à 49 ans	0,9%
50 à 54 ans	2,6%
55 à 59 ans	8,0%
60 à 64 ans	27,9%
65 à 69 ans	21,6%
70 ans et plus	3,3%

Source: Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le revenu, 2019.

La figure 2 permet d'observer plus précisément l'évolution du cumul emploi-retraite pour les personnes âgées de 60-64 ans et de 65-69 ans, les deux groupes les plus concernés par cette dynamique. On y voit des tendances similaires, mais légèrement plus fortes dans le cas des 60-64 ans. Pour les 60-64 ans, on note une hausse passant de 13,3 % en 1999 à 27,9 % en 2019 et de 7 % en 1999 à 21,6 % en 2019 pour les 65-69 ans. Si l'écart entre les deux groupes est semblable entre 1999 et 2019, signalons que la tendance plus importante à la hausse dans le cas des 60-64 ans produit un écart entre les deux groupes qui a généralement été plus important après 2005 qu'en tout début de période.

Figure 2 - Pourcentage du total de la population qui se trouve en situation de cumul emploi-retraite selon le groupe d'âge, Québec, 1999 à 2019

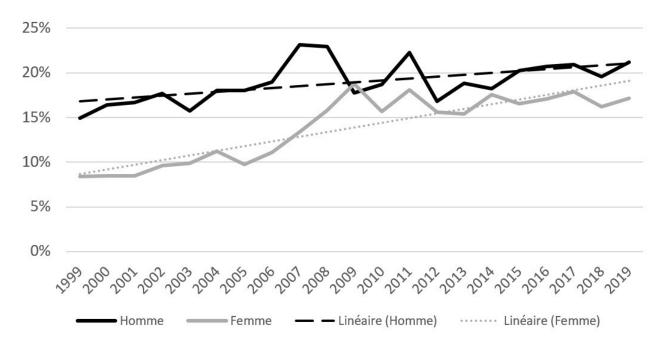


Les figures suivantes présentent la proportion d'individus en situation de cumul emploi-retraite selon différentes caractéristiques sociodémographiques et leur évolution dans le temps. Nous avons fait le choix de ne conserver que les personnes de 55 ans et plus puisque les personnes plus jeunes ne représentent qu'une fraction des individus dans cette situation.

## L'évolution du cumul emploi-retraite selon le sexe

La figure 3 présente la proportion du total de la population se trouvant en cumul emploi-retraite selon le sexe. Globalement, on peut observer que les hommes sont plus fréquemment en situation de cumul emploi-retraite que les femmes sur la quasi-totalité de la période et que les deux groupes présentent une tendance à la hausse. En revanche, l'écart entre les hommes et les femmes a tendanciellement diminué, passant de 6,5 points de pourcentage en 1999 à 4 points de pourcentage en 2019, indiquant une tendance à la hausse plus rapide pour les femmes, ce qui se confirme au vu des pentes des courbes de tendance. Cette hausse plus rapide peut s'expliquer par la dynamique de hausse de la participation des femmes au marché du travail depuis la moitié du 20e siècle.

Figure 3 - Pourcentage du total de la population qui se trouve en situation de cumul emploi-retraite selon le sexe, personnes de 55 ans et plus, Québec, 1999 à 2019

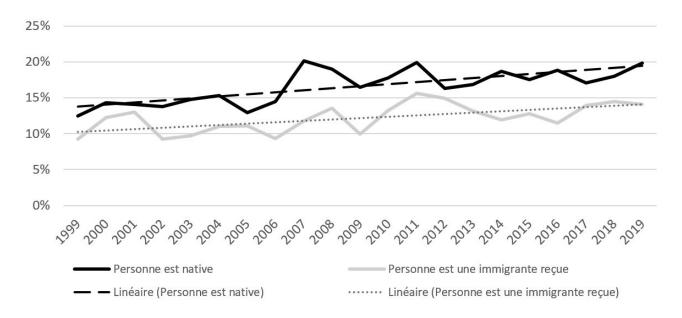


## L'évolution du cumul emploi-retraite selon le statut d'immigration

La figure 4 présente ces données selon le statut d'immigration. Dans les deux groupes, nous observons une tendance générale à la hausse du cumul emploi-retraite. Soulignons que les personnes immigrantes prennent généralement leur retraite plus tard que les personnes nées au Canada et présentent donc à l'approche de l'âge de la retraite des taux d'activité supérieurs<sup>9</sup>. En revanche, davantage de personnes nées au Canada semblent se trouver dans une situation de cumul emploi-retraite, comme en témoignent les proportions de cumul emploi-retraite plus importantes pour ce groupe. Au vu de l'aspect exploratoire de cette recherche, nous ne pouvons poser que des hypothèses.

Dans ce cas, il est probable que le plus faible pourcentage de personnes en situation de cumul emploi-retraite observé dans la population immigrante soit dû au fait qu'en moyenne, les immigrants ont moins cotisé aux régimes de retraite offerts par les gouvernements ou les entreprises, soit parce qu'ils peuvent vivre des situations de déqualification qui leur font occuper des emplois présentant de moins bonnes conditions et/ou parce qu'ils ont vécu moins d'années au Québec et au Canada<sup>10</sup>. Pour les personnes immigrantes n'ayant jamais occupé un emploi au Canada, les rentes du programme de la SV ne peuvent être touchées qu'à partir de 65 ans.

Figure 4 - Pourcentage du total de la population en situation de cumul emploi-retraite selon le statut d'immigration, personnes de 55 ans et plus, Québec, 1999 à 2019



<sup>9</sup> Voir : Bélanger, A., Carrière, Y., & Sabourin, P. (2016). Understanding Employment Participation of Older Workers : The Canadian Perspective. Canadian Public Policy, 42(1), 94 109; Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). La pauvreté des personnes de 55 ans et plus au Québec : Du travail à la retraite (Document de recherche ISBN 978-2-550-87327-3; p. 78). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ainsi que Silva-Ramirez, R., Carrière, Y., & Gagnon, A. (2023). Les retraités au Canada : Portrait comparatif selon le statut d'immigrant. Canadian journal on aging - La revue canadienne du vieillissement, 115.

<sup>10</sup> Béguerie, Corinne (2017), « La sécurité du revenu des immigrants à la retraite », Le Bulletin de la retraite, no. 21, p.3. Repéré à : https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin\_No-21-AVRIL-MAI-2017.pdf

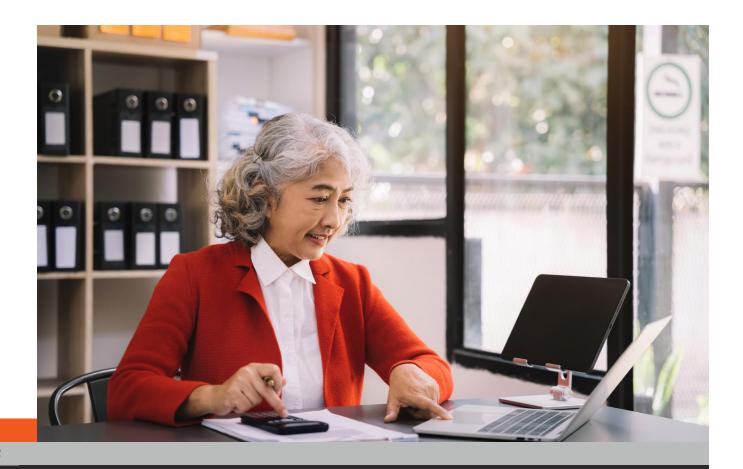
Notons d'ailleurs qu'au sein de la population immigrante, il pourrait exister des disparités selon le nombre d'années depuis que la personne a été reçue au Québec et au Canada. Par exemple, les personnes établies depuis plus de quarante ans au Québec et au Canada ont eu le temps de cotiser aux différents régimes de retraite et peuvent bénéficier de la prestation complète de la Sécurité de la vieillesse. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que ces dernières soient moins contraintes à demeurer en emploi pour assurer un revenu à l'approche de l'âge de la retraite, contrairement à ceux qui ne peuvent pas compter sur ces sources de revenus hors marché.

Le tableau 2 présente ces données et pourrait valider notre hypothèse puisque seules les personnes arrivées depuis moins de 10 ans présentent un pourcentage élevé de situation de cumul emploi-retraite. Ces résultats doivent cependant être considérés avec beaucoup de précautions au vu du très faible nombre d'observations (moins de 20 pour la plupart des catégories), ce qui peut laisser penser que les données ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité. Par conséquent, nous avons affiché que les catégories « moins de 10 ans » et « 40 ans et plus ». Nul doute que ce phénomène devra faire l'objet d'une attention spécifique au cours des prochaines années.

Tableau 2 - Pourcentage de personnes immigrantes en situation de cumul emploiretraite selon le nombre d'années depuis l'immigration au Canada, Québec, 2019

Moins de 10 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40 et plus ans
14,7 %	0,0 %	0,8 %	0,0 %	2,8 %

**Source** : Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le revenu 2019. Données à utiliser avec précaution au vu du faible nombre d'observations.



## L'évolution du cumul emploi-retraite selon l'état matrimonial

La figure 5 présente les données sur le cumul emploi-retraite selon l'état matrimonial des individus. On y voit que les personnes célibataires ont, sur la majorité de la période, une proportion plus faible que les autres groupes à se trouver en situation de cumul emploi-retraite. En 2018 et 2019, il semble cependant s'effectuer une convergence des proportions alors que les écarts se sont fortement réduits.

Par ailleurs, les personnes dont l'état matrimonial est conjoint de fait présentent la proportion la plus élevée de cumul emploi-retraite durant la grande majorité de la période. On observe finalement que l'ensemble des individus ont une tendance à la hausse de leur proportion du cumul emploi-retraite (courbe de tendance et coefficients non indiqués sur le graphique pour des raisons de lisibilité). L'examen de ces données semble néanmoins indiquer que l'état matrimonial n'exerce plus une forte influence sur la situation de cumul emploi-retraite en fin de période puisqu'une convergence des courbes s'observe en 2019.

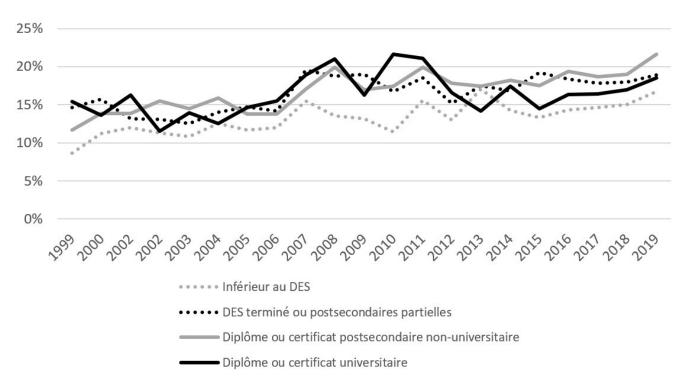
Figure 5 - Pourcentage du total de la population en situation de cumul emploi-retraite selon l'état matrimonial, personnes de 55 ans et plus, Québec, 1999 à 2019

## L'évolution du cumul emploi-retraite selon le niveau de scolarité

La figure 6 présente finalement les tendances du cumul emploi-retraite selon le niveau de scolarité. Ces données nous indiquent que les personnes les moins scolarisées sont, dans la majorité de la période, les personnes les moins susceptibles de se retrouver en situation de cumul emploi-retraite.

Pour tous les groupes, la tendance au cumul emploi-retraite durant l'entièreté de la période est à la hausse avec la tendance la plus importante dans le cas des personnes dont le plus haut niveau de scolarité est le postsecondaire non universitaire et la plus faible pour celle des personnes diplômées du secondaire<sup>11</sup>. Rappelons à cet égard que près de la moitié des travailleurs de 60 ans et plus travaillent par nécessité. Cette proportion est plus élevée chez les personnes ayant une plus faible scolarité que les personnes ayant une formation universitaire<sup>12</sup>.

Figure 6 - Pourcentage du total de la population qui se trouve en situation de cumul emploiretraite selon le niveau de scolarité, personnes de 55 ans et plus, Québec, 1999 à 2019



<sup>11</sup> Encore une fois, la courbe de tendance et les coefficients ne sont pas indiqués sur le graphique pour des raisons de lisibilité.

<sup>12</sup> Hazel, M. (2018). Raisons de travailler pour les 60 ans et plus. Statistique Canada. Produit No 71-222-X au catalogue.

## SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Globalement, nos résultats indiquent que le cumul emploi-retraite semble être, d'une manière générale, une situation privilégiée par les personnes dont les caractéristiques ne sont pas associées à la précarité. Nous avons effectivement constaté que les femmes, les personnes les moins scolarisées, les personnes célibataires et les personnes immigrantes présentent des proportions de cumul emploi-retraite moins élevées. Plusieurs facteurs peuvent potentiellement expliquer ce constat.

Une première explication quant au fait que les personnes en moyenne plus précaires sont moins susceptibles de se trouver en situation de cumul emploi-retraite pourrait être que le travail demeure une trappe fiscale pour les aînés à faible revenu<sup>13</sup>. Celle-ci découle du fait que les aînés à faible revenu sont plus à même de bénéficier du SRG. Or, après les 5 000 premiers dollars d'exemption, chaque dollar de revenu de travail additionnel réduit le montant de cette prestation d'une ampleur supérieure aux taux d'imposition marginaux maximums en vigueur au Canada<sup>14</sup>. Cette situation peut donc décourager les bénéficiaires du SRG à rejoindre le marché du travail. Or, les femmes, les personnes moins scolarisées et les personnes seules sont des personnes plus susceptibles d'être à faible revenu et, par conséquent, de toucher le SRG une fois qu'ils y sont admissibles. Rappelons qu'au Québec, ce sont 40 % des personnes en âge de prendre leur retraite qui touchent le SRG<sup>15</sup>.

De plus, en ce qui concerne les personnes les moins scolarisées, elles ont généralement commencé à travailler plus tôt (étant donné qu'elles ont étudié moins longuement) et dans des emplois plus usants physiquement, ce qui peut contribuer à faire en sorte que ces personnes décident de quitter le marché du travail plus tôt que les autres groupes<sup>16</sup>.

Finalement, les personnes présentant des caractéristiques de précarité occupent généralement des emplois à plus bas salaires. Or, les systèmes québécois et canadien de retraite sont particulièrement efficaces pour soutenir le revenu de personnes ayant eu de faibles ou modestes revenus durant leur carrière<sup>17</sup>. Pour ces dernières, le taux de remplacement du revenu peut même être supérieur à 100 %, ce qui se traduit donc par une hausse de leur revenu une fois atteint l'âge leur permettant de bénéficier des programmes publics tels que le SRG. On peut alors supposer que cette redistribution génère un effet désincitatif à l'emploi puisque leur niveau de vie lors de la vie active est conservé avec les sources de revenus à la retraite.

<sup>13</sup> Lizée, M. (2019). « Une trappe fiscale qui perdure, mais de façon atténuée pour certains », *Bulletin de la retraite*, no. 36, p. 2. Repéré à : https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-No-36.pdf

**<sup>14</sup>** Ibid

<sup>15</sup> Desrosiers, E. (2023). De la crise du logement à celle des retraites, *Le Devoir*, 16 septembre. <a href="https://www.ledevoir.com/economie/798182/entrevue-crise-logement-celle-retraites">https://www.ledevoir.com/economie/798182/entrevue-crise-logement-celle-retraites</a>

<sup>16</sup> Wolfson, M. (2013). *Not-so-modest options for expanding the CPP/QPP*. Institute for Research on Public Policy Montreal. https://irpp.org/wp-content/uploads/2014/05/Wolfson-No41.pdf

<sup>17</sup> Ibid.

Afin de nourrir cette réflexion, nous avons produit le tableau 3 qui compare trois situations d'emploi selon la position dans les quintiles<sup>18</sup> de revenu après impôts.

Tableau 3 - Fréquence et pourcentage des Québécois de 55 ans et plus en situation d'emploi sans retraite, de cumul emploi-retraite ou de retraite sans-emploi, 2019

Quintiles de revenu après impôt	Revenus de travail sans revenus de retraite	Cumul de revenus de travail et de retraite	Revenus de retraite sans revenus de travail
<b>1</b> er	115 997	28 909	199 007
	(11,4 %)	(7,7 %)	(31,1 %)
2 <sup>ème</sup>	143 377	57 711	132 721
	(14,1 %)	(15,5 %)	(20,8 %)
3 <sup>ème</sup>	241 039	98 808	135 203
	(23,7 %)	(26,5 %)	(21,1 %)
<b>4</b> ème	249 056	102 359	105 728
	(24,5 %)	(27,4 %)	(16,5 %)
5 <sup>ème</sup>	266 976	85 333	66 735
	(26,3 %)	(22,9 %)	(10,4 %)
Total	1 016 445	373 120	639 393
	(100 %)	(100 %)	(100 %)

Source : Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le revenu

Tout d'abord, nous observons que les personnes de 55 ans et plus du premier quintile reçoivent moins souvent des revenus d'emploi que les autres quintiles, ce qui est attendu puisque les personnes en emploi ont en général des revenus supérieurs aux personnes inactives sur le marché de l'emploi. D'ailleurs, nous voyons que la proportion de personnes bénéficiant de revenus de travail sans revenus de retraite augmente graduellement avec les quintiles. Les personnes du premier quintile sont également largement moins nombreuses à se trouver en situation de cumul emploi-retraite et plus nombreuses à se trouver avec des revenus de retraite sans revenus de travail. Cela semble indiquer que les personnes du premier quintile, celles ayant les plus faibles revenus de la population, sont généralement à la retraite complète et qu'il semble peu intéressant de cumuler des revenus d'emploi et de retraite lorsque l'on se trouve à faible revenu.

Nous observons également que les personnes du dernier quintile sont moins nombreuses en situation de cumul emploi-retraite que le troisième et le quatrième quintile. Cela pourrait signaler, en particulier au vu du fait qu'ils sont plus nombreux en situation de revenu de travail sans retraite, que les personnes les plus aisées peuvent se permettre (ou se trouvent en capacité) de toucher leur revenu de retraite plus tardivement. Puisque la Pension de sécurité de la vieillesse et le RRQ prévoient des mécanismes permettant de repousser l'âge de début des versements de ces programmes en échange d'une bonification permanente des rentes, nous pouvons donc supposer que ce sont avant tout les personnes aisées qui peuvent saisir les opportunités offertes par ces mécanismes de bonification de ces régimes publics de retraite d'Ottawa et de Québec.

<sup>18</sup> Diviser une population par quintile signifie la partager selon des valeurs de seuils, soit en cinq parties parfaitement égales, permettant de catégoriser les 20 % bénéficiant de moins de revenus dans le 1er quintile et le 20 % ayant le plus de revenus dans le cinquième quintile.

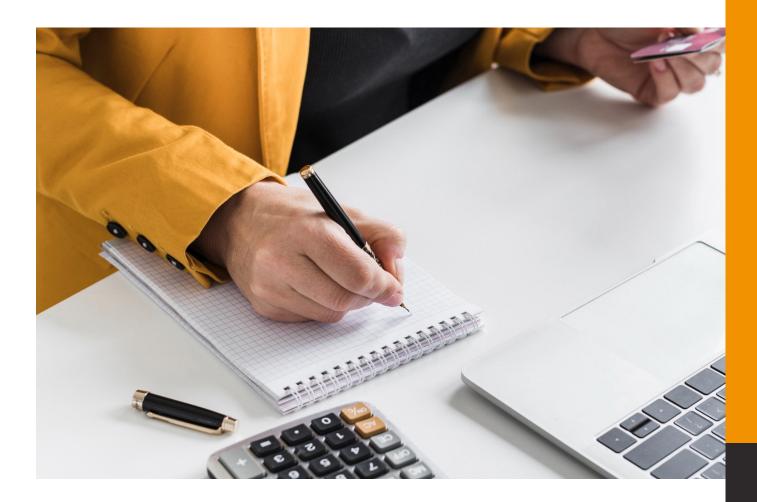
Soulignons que la possibilité de cumuler des revenus d'emploi et des rentes de retraite est une manière avantageuse de maintenir des personnes retraitées en emploi. En effet, elles peuvent maintenir un lien sur le marché du travail de plus faible intensité, par exemple par le recours au temps partiel, tout en compensant la perte de revenus inhérente à cette diminution du nombre d'heures travaillées par l'ajout d'une source de revenus qui serait hors marché.

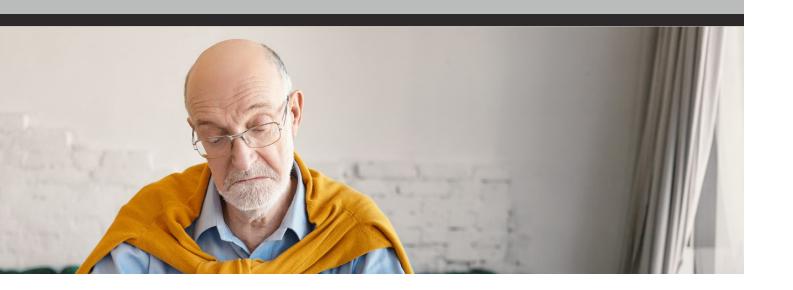
Comme l'indique le tableau 4, le fait d'être en situation de cumul emploi-retraite est, chez les personnes en emploi, généralement associé à un nombre d'heures travaillées inférieur aux personnes qui ne le sont pas. Or, nos données indiquent que cette situation est davantage accessible aux personnes des catégories en moyenne plus privilégiées, ce qui implique une certaine inégalité des conditions dans lesquelles se fait le maintien en emploi à l'approche de l'âge de la retraite.

Tableau 4 - Nombre d'heures travaillées pendant l'année à tous les emplois, personnes de 60 ans et plus en emploi, Québec, 2019

	Pas en situation de cumul emploi-retraite	Personnes en situation de cumul emploi-retraite
Total des heures travaillées par année	1 958	1 766

Source : Fichier de microdonnées de l'Enquête canadienne sur le revenu, 2019. Calculs de l'auteur.





## Deuxième partie

## Le cumul emploi-retraite et le patrimoine

Cette deuxième partie concerne la question du patrimoine. Cet aspect nous semble particulièrement important et complémentaire à la question du revenu. En effet, la population aînée, en particulier la génération des « baby-boomers », est parfois présentée comme une génération très aisée<sup>19</sup>. S'il est vrai qu'à travers le temps la situation des aînés s'est améliorée, des disparités parmi les personnes de 55 ans et plus croissent de plus en plus dans les dernières années, tant en termes de revenu que de patrimoine<sup>20</sup>. Le second volet de cette recherche permettra de creuser cette question afin d'identifier de quelle manière le patrimoine est distribué au sein de la population âgée et dans quelle mesure il pourrait éventuellement influencer les décisions de participer au marché du travail.

Notons que la question du patrimoine et celle du cumul emploi-retraite sont intimement liées. En effet, pour pouvoir cumuler des revenus de travail et des rentes des régimes de retraite, encore faut-il posséder ce type d'actifs. Ce deuxième volet, en rendant compte de la distribution du patrimoine des ménages québécois, permet également d'interpréter les données présentées plus tôt dans ce rapport tout comme les inégalités qu'on y observait vis-à-vis du cumul emploi-retraite. Au Québec, l'enquête statistique de référence sur la question est l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), dont nous utiliserons les données publiques et les microdonnées pour explorer sa distribution et son lien avec l'emploi.

Cette partie se divise en trois sections. Une première présente synthétiquement les principaux actifs privés accessibles à la population pour se procurer un revenu à la retraite. La deuxième section présente une courte revue de littérature sur le sujet du patrimoine chez les personnes âgées. Finalement, nous présentons les données documentant le patrimoine des personnes et des travailleurs âgés de 55 ans et plus.

Notons que nous définissons dans le cadre de ce rapport le patrimoine comme la valeur des avoirs financiers (tel que les sommes dans un compte en banque ou épargnées dans un régime de retraite complémentaire) et non financiers (tel que la valeur du logement des propriétaires) et des dettes.

<sup>19</sup> Marier, P., Carrière, Y., et Purenne, J. (2018). « Riche comme Crésus? Le mythe des aînés riches ». Dans : Les vieillissements sous la loupe : Entre mythes et réalités (p. 25-34). Québec, Presses de l'Université Laval.

<sup>20</sup> Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). La pauvreté des personnes de 55 ans et plus au Québec : Du travail à la retraite (Document de recherche ISBN 978-2-550-87327-3; p. 78). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Repéré à : https://www.mtess.gouv.gc.ca/publications/pdf/CEPE\_pauvrete-55ans-quebec.pdf

# Les formes d'épargne-retraite : l'épargne-retraite individuelle et les régimes de retraite privés

Cette section présente les principaux véhicules d'épargne privés et individuels permettant de procurer un revenu à la retraite, qui sont distincts des régimes universels de pension comme la PSV ou le SRG. Nous commençons par expliquer les instruments individuels d'épargne-retraite, dont le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), du régime de retraite individuel (RRI) et du compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Par la suite, nous décrivons les régimes de retraite privés, c'est-à-dire ceux qui sont offerts par un employeur ou un syndicat, parmi lesquels nous discuterons des régimes complémentaires de retraite (RCR) également appelés régimes de pensions agrées (RPA), des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) et des REER collectifs.

### L'épargne-retraite individuelle – Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

Le principal véhicule d'épargne privé dans l'objectif d'en tirer une rente à la retraite au Canada et au Québec est le régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Il a été créé en 1957 pour assurer l'équité fiscale entre ceux qui bénéficient de fonds de pension et qui pouvaient déduire leur contribution de leurs impôts et ceux qui n'en avaient pas<sup>21</sup>. Dans le cas de ces régimes, l'individu est le seul responsable d'épargner et le risque est entièrement assumé par celui-ci.

Le principe de base du REER est de reporter une partie de l'impôt que l'on devrait payer durant une année en mettant des sommes dans le régime afin de payer de l'impôt plus tard, au moment du décaissement de ces sommes, ce qui se fait habituellement à la retraite. Or, une fois retiré du marché du travail, le revenu des individus devrait être moins élevé que durant la vie active. De fait, l'épargne puis le décaissement des montants d'un REER impliquent une baisse des sommes dues à l'impôt durant l'entièreté de la vie d'un individu, et donc un incitatif à l'épargne individuelle. Par ailleurs, les rendements réalisés sont eux aussi non imposés.

Soulignons que le niveau de revenu est un déterminant important du taux de cotisation au REER, puisque « plus de la moitié des déclarants ayant un revenu total de plus de 80 000 \$ ont cotisé à un REER en 2019 » (Statistique Canada, 2021). Cela indique une inégalité dans la capacité à épargner volontairement, mais également que la manière dont les REER sont conçus représente un incitatif à l'épargne davantage ciblé pour les personnes étant les plus fortement imposées, celles à plus haut revenu. De fait, puisque les REER permettent de réduire l'impôt sur le revenu à payer à une année donnée, encore faut-il payer ce type d'impôt pour que cet instrument puisse apporter un bénéfice, ce qui en fait un incitatif à l'épargne peu efficace pour les personnes à faible revenu.

### • L'épargne-retraite individuelle – Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Le CELI est un autre moyen pour les particuliers de mettre de l'argent de côté libre d'impôt au cours de leur vie. À la différence du REER, les cotisations au CELI ne sont pas déductibles d'impôt sur le revenu, mais les revenus générés par ce biais ne sont généralement pas imposables, même lors du retrait des sommes. À la différence des REER, les retraits n'ont pas d'influence sur les prestations fondées sur le revenu comme celles du programme de Sécurité de la vieillesse, ce qui peut être avantageux pour les épargnants. Par conséquent, le CELI et le REER peuvent être des alternatives complémentaires à

<sup>21</sup> Frenken, H. (1990). Les REER: une aide fiscale à l'épargne-retraite. L'emploi et le revenu en perspective - Statistique Canada, 2(4), 24.

l'épargne-retraite individuelle des contribuables. Puisque les cotisations du CELI ne réduisent pas le revenu imposable, au contraire de celles du REER, l'épargne dans un tel compte est avantageuse au moment où le taux d'imposition marginal de l'épargnant est faible (par exemple en début de carrière), puisque le REER n'apporte que peu de bénéfices à ce moment-là.

En bref, bien que le CELI ne soit pas toujours considéré comme un instrument d'épargne-retraite, et davantage comme un véhicule d'épargne de court terme, une planification de sa retraite peut néanmoins l'intégrer, si tant est que la personne ait la capacité d'épargner durant sa vie active.

#### L'épargne-retraite individuelle – Le régime de retraite individuel (RRI)

Le régime de retraite individuel (RRI) autorise le versement de cotisations supérieures à ce qui serait permis en vertu d'un REER. Le RRI est un régime à prestations déterminées qui couvre généralement une seule personne. Il est tout indiqué pour accumuler une rente en faveur d'un dirigeant d'entreprise. Ce type de régime a été mis en place considérant que la Loi de l'impôt interdit la mise en place d'un RPD destiné aux actionnaires ou aux dirigeants d'entreprises, mais ces personnes pourraient cependant vouloir cotiser à un régime dans le but d'assurer un revenu à la retraite. Le RRI est un RPD qui couvre en général une seule personne et qui autorise le versement de cotisations supérieures à ce qui est permis dans un REER, ce qui en fait un véhicule d'épargne particulièrement indiqué pour les personnes à haut revenu (supérieur à 75 000 \$ annuel)<sup>22</sup>.

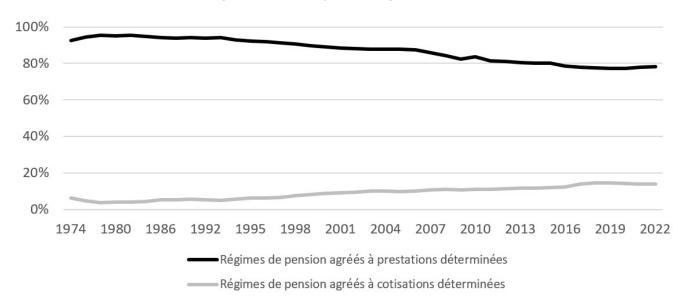
### Les régimes de retraite privés - Les régimes à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées

Les régimes complémentaires de retraite, également appelés régimes de pension agréés (RPA) par Statistique Canada, sont un « arrangement offert par un employeur ou un syndicat qui prévoit des prestations de pension sous forme de versements périodiques à des employés retraités »<sup>23</sup>. Selon l'Enquête sur les régimes de pension au Canada de Statistique Canada, les RPA sont composés dans une large majorité de deux types de régimes : les régimes à prestations déterminées (RPD) et les régimes à cotisations déterminées (RCD). La figure 7 montre la proportion du total de régimes de pensions agréés pour le Québec selon ces deux types de régimes. On peut observer que les RPD couvrent durant l'entièreté de la période la majorité des adhérents, mais que cette proportion a tendance à diminuer, passant de près de 95 % à moins de 80 % alors que la proportion de RCD augmente, passant de moins de 10 % à près de 15 % sur la même période.

<sup>22</sup> Ouellet, G., Bégin, P. & Plamondon, P. (2010). Portrait du marché de la retraite au Québec. Régie des rentes du Québec.

<sup>23</sup> Agence du revenu du Canada. (2005). À propos des Régimes de pension agréés (RPA).

Figure 7 - Pourcentage de personnes adhérentes et actives aux régimes de pensions agrées selon le type de régime, Québec, 1974-2022



Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0133-01

Ces deux types de régimes diffèrent à plusieurs égards, mais dans les deux cas, les travailleurs et leur employeur sont tenus de cotiser au régime afin de fournir aux premiers un revenu vers la fin de la vie active ou à la retraite.

Dans le cas des RPD, le montant de cette rente est connu et fixé à l'avance selon une formule, généralement un pourcentage du salaire multiplié par les années de service reconnues par le régime<sup>24</sup>. Le montant des cotisations peut quant à lui varier, selon le coût estimé des prestations.

En ce qui concerne les RCD, le principe est inverse de celui des RPD. Dans ce cas, les cotisations au régime sont connues, mais le montant de la rente versée à la retraite varie selon différents facteurs, dont le montant des cotisations du travailleur et de l'employeur ainsi que des intérêts<sup>25</sup>.

Ce qui distingue aussi les deux types de régimes consiste en la part de risque qui incombe aux participants. Dans le cas des RPD, le risque est assumé par l'employeur puisqu'il est engagé par contrat à verser un certain montant au travailleur à la retraite. Dans le cas des RCD, ce risque est transféré sur le travailleur, car rien ne garantit le montant ni si les rentes seront versées jusqu'au décès.

Dans un article de 2019, Cloutier-Villeneuve présentait les tendances relatives aux RPA au Québec et au Canada<sup>26</sup>. Tout d'abord, le nombre d'adhérents à un RPA a atteint un sommet en 2012 avant d'entamer une tendance à la baisse. Le taux de couverture des RPA, c'est-à-dire le pourcentage de personnes couvertes par un tel régime, est en baisse depuis 2007, mais c'est au Québec que ce taux est le plus élevé (39,7 % en 2017), en comparaison du reste du Canada. Il note également que les RPD sont les plus importants régimes en pourcentage du nombre de participants, mais que cette importance diminue graduellement depuis 2007 alors que les RCD sont en hausse constante.

<sup>24</sup> Retraite Québec. (2022). Retraite Québec—Les caractéristiques de votre régime à prestations déterminées. Retraite Québec. <a href="http://www.rrq.gouv.gc.ca/fr/retraite/rcr/rpd/abc/Pages/caracteristiques.aspx">http://www.rrq.gouv.gc.ca/fr/retraite/rcr/rpd/abc/Pages/caracteristiques.aspx</a>

<sup>25</sup> Retraite Québec. (2022). Retraite Québec—Caractéristiques de votre régime à cotisations déterminées. Retraite Québec. <a href="http://www.rrq.gouv.gc.ca/fr/retraite/rcr/rcd/abc/Paqes/caracteristique.aspx">http://www.rrq.gouv.gc.ca/fr/retraite/rcr/rcd/abc/Paqes/caracteristique.aspx</a>

<sup>26</sup> Cloutier-Villeneuve, L. (2019). Les régimes de pension agrées au Québec : Mise à jour. numéro 17, 12 p.

Soulignons que c'est dans le secteur public que le nombre d'adhérents est le plus élevé et puisque davantage de femmes occupent des emplois dans ce secteur, principalement dans l'enseignement et les services sociaux, le nombre d'adhérentes était en 2017 supérieur au nombre d'adhérents<sup>27</sup>.

Enfin, il faut mentionner que la détérioration de la couverture offerte par les RPD a pris différentes formes, allant de la restructuration des régimes à leur fermeture dans le secteur privé. Dans certains cas, des restructurations ont été menées de manière unilatérale par le gouvernement du Québec, comme dans le cas des régimes de retraite du secteur municipal en 2014<sup>28</sup> ou encore celui du régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec en 2017<sup>29</sup>. Ces deux restructurations ont constitué des précédents dans la mesure où elles ont remis en cause des engagements envers les personnes retraitées pris par l'employeur dans le passé. Dans les deux cas, les tribunaux ont été saisis. Par conséquent, non seulement ont-elles affaibli la qualité de la couverture financière des personnes retraitées, mais elles ont fragilisé la confiance des employés envers le gouvernement qui doivent pouvoir compter sur le fait que les lois ne changeront pas en leur défaveur afin de planifier efficacement leur retraite.

#### Les régimes de retraite privés - Les régimes à prestations cibles (RPC)

Avec l'adoption en décembre 2020 du projet de loi 68, une nouvelle option d'épargne est maintenant offerte aux travailleurs avec les régimes à prestations cibles (RPC). Les RPC sont des régimes mitoyens entre un RPD et un RCD. D'une part, car le risque de rendement et le risque de longévité sont mutualisés entre tous les participants au régime. Les RPC se distinguent des RPD et des RCD, car ils établissent une cible en ce qui concerne le montant des prestations, mais celui-ci peut varier selon le rendement du régime. L'employeur, dont la cotisation est fixe, n'a pas à compenser les déficits de la caisse. En termes de risques, les travailleurs et retraités doivent assumer une part plus importante que dans le cas des RPD. Cependant, la mutualisation et l'assurance de toucher une rente jusqu'au décès représentent des avantages vis-à-vis d'un RCD.

### Les régimes de retraite privés – Les régimes de retraite à financement salarial (RRFS)

Les RRFS sont accessibles au Québec depuis 2007 et présentent des similarités avec les régimes à prestations déterminées puisque les prestations une fois à la retraite sont fixes. En revanche, la cotisation de l'employeur est fixée, mais le risque est davantage transféré sur les épaules des participants puisque le solde des cotisations à verser dans le régime est à leur charge. En cas de surplus du régime, les prestations sont pleinement indexées, ce qui permet de garantir le pouvoir d'achat des participants.

### Les régimes de retraite privés - Les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)

Dans le budget 2011-2012, le gouvernement a annoncé la mise en place des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) afin de favoriser l'épargne des travailleurs. Ces nouveaux régimes avaient pour objectif de réduire les inégalités entre travailleurs qui bénéficient d'un régime de retraite offert et

**<sup>27</sup>** *Ibid.* 

<sup>28</sup> Sur les détails législatifs et administratifs de cette restructuration, voir Retraite Québec : <a href="https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/rcr/rrsm/">https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/rcr/rrsm/</a>
<a href="Pages/regimes-retraite-secteur-municipal.aspx">Pages/regimes-retraite-secteur-municipal.aspx</a>. Sur la signification de cette restructuration, lire : Lizée, M. (2017). La restructuration des régimes de retraite municipaux au Québec. Retour sur la loi 15. Observatoire de la retraite, 15p. Repéré à : <a href="https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/Michel-Lizee-Mai-2017.pdf">https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/Michel-Lizee-Mai-2017.pdf</a>

<sup>29</sup> Sur les détails législatifs et administratifs de cette restructuration, voir Retraite Québec : <a href="https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/rrsp/modifications-legislatives-et-reglementaires/Pages/ml-2017-03.aspx">https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/rrsp/modifications-legislatives-et-reglementaires/Pages/ml-2017-03.aspx</a>

administré par l'entreprise et ceux qui ne peuvent compter que sur les régimes individuels offerts par les institutions financières<sup>30</sup>. Ce régime permet aux employés de cotiser pour leur retraite grâce à une retenue sur leur salaire et pour lequel un employeur peut également cotiser<sup>31</sup>.

À ce jour, les entreprises à compétence provinciale comptant plus de dix employés de 18 ans et plus à leur emploi depuis plus d'un an sont obligées de leur offrir un véhicule d'épargne-retraite, qui peut être un RVER<sup>32</sup>.

#### Les régimes de retraite privés – Les REER collectifs

Le REER collectif est un contrat généralement établi par l'employeur ou le syndicat pour faciliter le versement de cotisations à des REER individuels de travailleurs. Ce contrat indique divers paramètres régissant ces comptes. Par exemple, un REER collectif pourrait imposer au cotisant de ne pas retirer les sommes accumulées tant qu'il est aux services de l'employeur. Dans ce cadre, seul le travailleur cotise à ce régime et pas l'employeur.

Comme nous pouvons le constater, de nombreux types de régimes privés existent et représentent un risque plus ou moins élevé pour le travailleur, en témoigne le tableau 5 qui synthétise ces informations.

Tableau 5 - Tableau synthèse des fonctionnements des régimes de retraite privé

	RPD	RCD	RRFS	RPC	REER
Garantie des rentes	Fixes et définies	Variables et non définies	Fixes (sauf indexation)	Variable et définies	Variables et non définies
Responsabilité des déficits	Employeurs	Sans objet	Salariés	Salariés	Sans objet
Mutualisation risque investissements	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Mutualisation risque longévité	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Cotisations salariés	Fixes ou variables, dépendamment du régime	Fixes	Variables	Fixes ou variables, dépendamment du régime	Fixes
Cotisation employeurs	Variables	Fixes	Fixes	Fixes ou variables, dépendamment du régime	Sans objet

En plus du risque, la performance relative de chaque régime varie. À cet égard, les régimes complémentaires de retraite offrent à leurs cotisants de meilleures performances que l'épargne privée, que ce soit

<sup>30</sup> Gouvernement du Québec. (2011). Un système renforcé de revenu de retraite (ISBN 978-2-550-61305-3). Ministère des Finances. <a href="http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Retraite.pdf">http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Retraite.pdf</a>

<sup>31</sup> Autorité des marchés financiers. (2022). RVER: Quels sont les avantages? Étes-vous admissible? <a href="https://lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/regimes-depargne/https//34/82F/grand-public/grand-pub

<sup>32</sup> Ibid.

au niveau de la quantité de cotisations à verser pour assurer un revenu approprié à la retraite, des frais et coûts d'administration, de la gestion de l'épargne, de la gouvernance fiduciaire ou de la mutualisation des risques<sup>33</sup>. Une simulation effectuée par le régime de retraite des employés de la santé de l'Ontario<sup>34</sup> identifiait des différences notables entre différents régimes, synthétisées au tableau 6.

Par exemple, afin d'assurer un remplacement du revenu approprié à la retraite, la participation à un RPD de la fonction publique permet des économies directes de près de 900 000 \$ de cotisations sur l'ensemble du parcours professionnel d'un individu par rapport à une épargne-retraite individuelle. De fait, cette simulation permet de montrer que chaque dollar cotisé dans un régime de retraite générait un rendement largement inférieur dans le cas de l'épargne-retraite individuelle ou dans des RCD par rapport aux RPD ou dans les régimes dont les risques sont mutualisés.

Tableau 6. - Simulation sur les différences de performance entre différents types de régimes

	Approche individuelle typique	Régime CD d'une petite ou moyenne entreprise	Régime CD d'une grande entreprise	Grand régime mutualisant les risques	Régime PD de la fonction publique
Cotisations totales nécessaires (en millions de \$)	1,2	1,05	0,79	0,39	0,31
Revenu de retraite par dollar cotisé	1,7	1,94	2,58	4,19	5,32

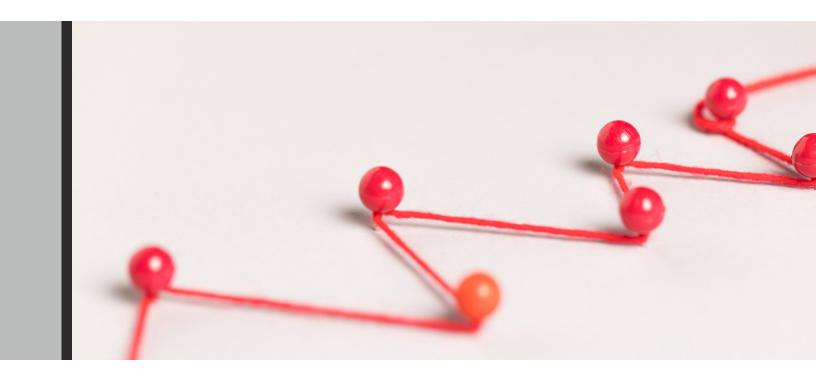
Une telle divergence dans la performance des régimes de retraite peut alors expliquer une partie des inégalités de patrimoine observée à la fois de manière intergénérationnelle qu'intragénérationnelle. En effet, comme nous l'avons présentée, la part des adhérents aux RPD a tendance à diminuer dans le temps, ce qui laisse donc penser que la couverture du revenu à la retraite tend à s'affaiblir. Par ailleurs, la présence des régimes de retraite privés dépend fortement du secteur d'activité. D'ailleurs, Statistique Canada indiquait qu'en 2020, le nombre de participations aux régimes du secteur public augmentait alors que celui du secteur privé diminuait<sup>35</sup> alors que le taux de couverture des régimes de retraite varie largement d'un secteur industriel à l'autre<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> Observatoire de la Retraite (2021). « Les déterminants de la performance des régimes de retraite ». Le Bulletin de la retraite, n. 47, p.3. Repéré à : https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-no-47.pdf

<sup>34</sup> Healthcare of Ontario Pension Plan (2018). The value of a good pension: How to improve the efficiency of retirement savings in Canada. Repéré à: https://hoopp.com/docs/default-source/about-hoopp-library/advocacy/the-value-of-a-good-pension-102018.pdf

<sup>35</sup> Statistique Canada (2022). Régimes de pension au Canada, au 1er janvier 2021. Le Quotidien du 18 juillet 2022. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/220718/dq220718a-fra.pdf?st=oyFHPAf5

<sup>36</sup> Cloutier-Villeneuve, L. (2019). Les régimes de pension agréés au Québec : mise à jour. Institut de la statistique du Québec – Cap sur le travail et la rémunération. Numéro 17. <a href="https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-17-septembre-2019-les-regimes-de-pension-agrees-au-quebec-mise-a-jour.pdf">https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-17-septembre-2019-les-regimes-de-pension-agrees-au-quebec-mise-a-jour.pdf</a>



## La théorie du cycle de vie et la littérature sur le patrimoine des personnes âgées

Afin de nous fournir des clés d'analyse et de lecture des données sur le patrimoine, nous utilisons la théorie du cycle de vie.

Originellement formulée pour comprendre les comportements d'épargne, la théorie du cycle de vie<sup>37</sup> est intrinsèquement liée aux comportements de travail des individus<sup>38</sup>. Dans sa formulation la plus simple, celle qui ne prend pas en compte les imperfections de marchés et l'incertitude des individus, les agents économiques agissent rationnellement et de manière prospective. Ainsi, ce ne sont pas les revenus effectifs en temps réel qui motivent les prises de décisions optimales des individus, mais plutôt les revenus passés, présents et futurs.

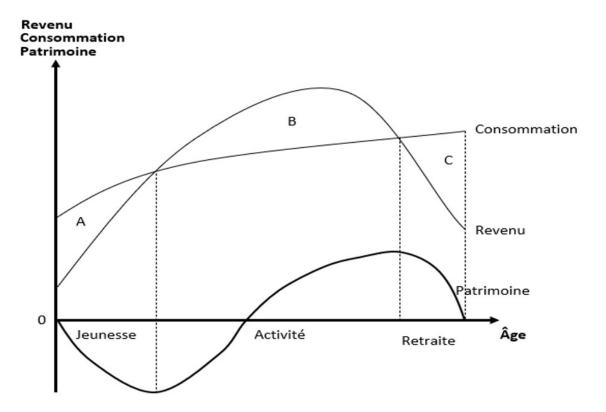
Dans ce modèle, l'individu intègre plusieurs facteurs dans sa prise de décision : sa consommation, son revenu et son patrimoine. Son parcours de vie est composé de différentes étapes qui illustrent les préférences des individus à l'égard de ses besoins en termes de consommation, son utilisation de revenu de travail et du patrimoine. La figure 8 présente graphiquement cette théorie<sup>39</sup>.

<sup>37</sup> Ando, A., & Modigliani, F. (1963). The "Life Cycle" Hypothesis of Saving: Aggregate Implications and Tests. The American Economic Review, 53(1), 55-84. http://www.jstor.org/stable/1817129y

<sup>38</sup> Bourguignon, F. (1985). Cycle de vie et comportement d'offre de travail. In Cycles de vie et générations (pp. 89-98). Economica (programme ReLIRE). https://doi.org/10.3917/econo.kessl.1985.01.0089

<sup>39</sup> Villieu, P. (2008). L'hypothèse du cycle de vie. In Macroéconomie : consommation et épargne (pp. 42-59). La Découverte. <a href="https://www.cairn.info/macroeconomie-consommation-et-epargne--9782707154866-page-42.htm">https://www.cairn.info/macroeconomie-consommation-et-epargne--9782707154866-page-42.htm</a>

Figure 8 - Le modèle du cycle de vie



Dans ce modèle représenté par l'âge en abscisse et le revenu, la consommation et le patrimoine en ordonnée, on considère qu'un individu détient une courbe de consommation qui augmente proportionnellement avec l'âge. La consommation peut être satisfaite de deux manières, soit par les revenus, soit par le patrimoine.

Dans ce modèle, un individu présente trois grandes étapes dans sa vie : la jeunesse, l'activité et la retraite<sup>40</sup> qui représentent trois configurations distinctes par lesquels l'individu comble ses besoins de consommation. Dans la première période, au vu de ses faibles revenus, l'individu s'endette, c'est-à-dire que son patrimoine progresse dans la portion négative du diagramme. Cette période correspond au moment où un jeune individu procède à des investissements dans son capital humain, de telle sorte qu'à ce moment, ses revenus ne permettent pas de satisfaire pleinement à sa consommation, une différence que l'on observe dans la zone A du graphique.

Au point où la courbe des revenus croise celle de la consommation, l'individu entre alors dans la période d'activité, c'est-à-dire qu'il commence à travailler et ses revenus sont à présent supérieurs à ses besoins de consommation, période représentée par l'aire B dans le graphique. La courbe de revenu de l'individu augmente progressivement durant la première moitié de la période d'activité jusqu'à un plafond à partir duquel l'individu commence progressivement à réduire ses quantités de travail, ce qui implique une baisse de ses revenus. Dans la période d'activité, puisque ses revenus sont supérieurs à sa consommation, il est possible pour l'individu d'épargner, ce qui permet au patrimoine d'atteindre un plafond au moment où l'individu part à la retraite.

<sup>40</sup> Notons tout de même que cette vision linéaire de l'existence tend de plus en plus à changer, en particulier avec la complexification des dynamiques de la retraite, comme nous l'indiquions en introduction de ce document.

Au point où la courbe des revenus croise à nouveau la courbe de la consommation, l'individu entre dans la période de retraite durant laquelle son offre de travail est réduite, voire inexistante si son patrimoine est suffisant pour assouvir ses besoins de consommation jusqu'à la fin de sa vie. Pour compenser la perte des revenus de travail qui ne permet plus de combler les besoins en consommation, visible à la zone C du graphique, l'individu puise alors dans son patrimoine accumulé durant la période d'activité, de telle sorte que le patrimoine commence à diminuer progressivement.

Ce modèle permet différentes inférences. D'une part, les individus ne se comportent pas uniquement dans un objectif de combler leurs préférences au moment présent, mais posent des gestes résultant d'une projection d'optimisation de leur consommation, et donc de leur bien-être, dans le futur. Or, la planification est, en théorie, étroitement associée avec la retraite au Québec et au Canada puisque les personnes sont en grande partie responsables de garantir leur revenu lors de leur retrait du marché du travail, par exemple par leur épargne accumulée.

D'autre part, ce qui est particulièrement pertinent pour notre travail, cette théorie contribue à expliquer le comportement en termes de travail des individus proches de l'âge de la retraite. La théorie postule effectivement que lorsque l'individu s'approche du moment de la retraite, il compte au moins sur le travail pour maintenir son niveau de consommation puisqu'il compte sur son épargne ou des sources de revenus hors marché tel que les régimes de retraite publics et privés.

La recherche s'est penchée sur les questions de patrimoine des personnes âgées, mais rarement en faisant le lien avec les décisions d'emploi.

Par exemple, Statistique Canada signale qu'entre 1999 et 2016, le pourcentage des familles âgées canadiennes endettées a augmenté et, lorsqu'elles le sont, le montant moyen de cette dette a doublé<sup>41</sup>. Cela nous indique aussi que l'ensemble des familles âgées ont vu leur ratio médian de la dette au revenu<sup>42</sup> doubler entre 1999 et 2016, passant de 0,24 à 0,52. D'autres catégories de familles avaient vu leur ratio d'endettement significativement augmenter entre 1999 et 2016 : c'est le cas des familles dont le soutien économique principal n'avait pas de diplôme d'études secondaires, des femmes seules, des familles dont le soutien économique principal était composé d'une personne immigrante et des familles dont le statut d'activité du soutien économique principal était inactif. Par ailleurs, les ratios d'endettement les plus élevés étaient chez les familles de personnes peu scolarisées, les personnes seules, celles dont le soutien économique était immigrant et chez les personnes au bas de la distribution du revenu<sup>43</sup>.

<sup>41</sup> Uppal, S. (2019). Dettes et actifs des familles canadiennes âgées. Statistique Canada, 23.

<sup>42</sup> Le ratio dette-revenu est un indicateur utilisé pour évaluer le niveau d'endettement. Pour y parvenir, on divise le montant des dettes par rapport aux revenus bruts. Plus ce ratio se rapproche de 0, plus cela représente un faible niveau d'endettement.

<sup>43</sup> Uppal, S. (2019). Dettes et actifs des familles canadiennes âgées. Statistique Canada, 23.

#### La situation au Québec

Le rapport du CEPE confirme ces constats pour le Québec et nous en apprend davantage<sup>44</sup>. Par exemple, que la valeur médiane des familles détenant des actifs est passée de 226 700 \$ en 1999 à 350 000 \$ en 2016. En ce qui concerne les actifs, on observe qu'entre 1999 et 2016, le pourcentage d'actifs détenus dans des régimes de pensions privés par rapport à l'actif total des familles de personnes de 65 ans et plus avait diminué de 43,8 % à 37,6 %, alors que davantage de ces familles détenaient un actif dans un tel régime, passant d'un pourcentage de 62 % en 1999 à 72,5 % en 2016. Cela indique que si davantage de personnes avaient cotisé dans un régime privé (REER ou RPA), les sommes épargnées pourraient être plus faibles qu'auparavant.

En ce qui concerne les dettes, la valeur médiane de celles-ci a doublé entre 1999 et 2016, passant de 8 300 \$ à 16 500 \$. Cette hausse semble principalement expliquée par la hausse du poids des hypothèques sur le budget des ménages, celle-ci représentant un pourcentage de la dette totale de 58,8 % en 1999 et de 62,8 % en 2016. La proportion des familles de personnes âgées de 55 ans et plus qui détiennent une telle dette est passée de 6,5 % à 11,4 %. Par ailleurs, le rapport explique qu'au Québec, le ratio de la dette aux revenus a doublé entre 1999 et 2016, passant de 0,18 à 0,36, mais que le ratio de la dette aux actifs demeurait similaire, passant de 0,04 à 0,05.

Une décomposition par quintile du patrimoine révèle une distribution inégale. Ainsi, le patrimoine du quintile d'avoir net inférieur est principalement (80 %) composé d'actifs non financiers tels que la résidence principale ou le véhicule alors que cette proportion n'est que de 36,5 % pour le quintile supérieur. Ce dernier présente la proportion la plus importante d'actifs dans les régimes de pensions privés avec 38,4 % de l'actif total en 2016. Non seulement les personnes les moins dotées en patrimoine ont moins d'actifs dans des régimes de retraite privés, mais elles sont également moins nombreuses à pouvoir cotiser à un régime de retraite dans leur vie active. Le rapport du CEPE note ainsi que ces personnes n'ont pas les mêmes protections à la retraite que celles plus aisées, et qu'elles doivent par conséquent se reposer davantage sur les transferts de l'État ou, si elles en sont encore capables, sur leur force de travail.

Pour expliquer les raisons de cet endettement, le CEPE suggère certaines dynamiques, dont l'augmentation du coût du logement, la hausse des divorces et le manque de préparation à la retraite. De plus, il se pourrait que les personnes âgées de 55 ans et plus s'endettent davantage pour soutenir leurs enfants adultes.



<sup>44</sup> Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). La pauv reté des personnes de 55 ans et plus au Québec : Du travail à la retraite (Document de recherche ISBN 978-2-550-87327-3; p. 78). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <a href="https://www.mtess.gouv.gc.ca/publications/pdf/CEPE\_pauvrete-55ans-quebec.pdf">https://www.mtess.gouv.gc.ca/publications/pdf/CEPE\_pauvrete-55ans-quebec.pdf</a>

## Les données sur le patrimoine des personnes âgées de 55 ans et plus au Québec

#### Le patrimoine de la population québécoise

Avant de présenter plus en détail des données sur le patrimoine de la population âgée de 55 ans et plus québécoise, nous présentons quelques données descriptives sur l'actif total, la dette totale et la valeur nette du patrimoine des Québécois, tirées des statistiques publiques de Statistique Canada. La description du patrimoine des ménages à l'approche ou à l'âge de la retraite permet de se renseigner sur le niveau de préparation de ceux-ci avant leur retraite du marché du travail.

La figure 9 présente l'évolution dans le temps de la valeur de l'actif de deux grands groupes d'âge, les 55 à 64 ans, c'est-à-dire les personnes proches de l'âge « normal » de la retraite, et les 65 ans et plus.

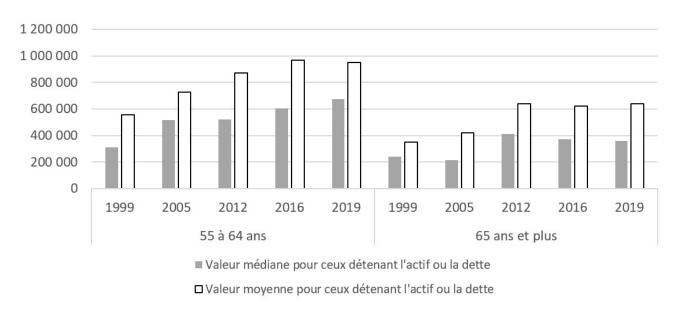


Figure 9 - Valeurs médianes et moyennes de l'actif total des personnes de 55 à 64 ans et des personnes de 65 ans et plus, 1999 à 2019, Québec

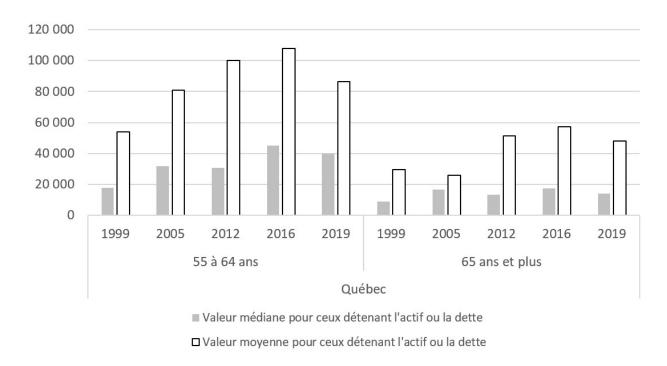
Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0016-01

Nous pouvons constater que les valeurs moyenne et médiane de l'actif détenu par les Québécois ont globalement augmenté de 1999 à 2019. Nous constatons cependant une augmentation plus marquée de 2005 à 2012, tant chez les 55-64 ans que pour les 65 ans et plus, qui demeure plutôt stable jusque 2019. Conséquemment, les valeurs médiane et moyenne ont également augmenté. Nous pouvons cependant observer que la valeur médiane est systématiquement inférieure à la moyenne, indiquant une certaine inégalité dans la distribution de l'actif total.

Chez les 65 ans et plus, après une hausse de la valeur moyenne et médiane de 2005 à 2012, de 2012 à 2019, la valeur médiane a eu tendance à diminuer alors que la valeur moyenne demeurait stable, ce qui suggère que le 50 % le moins doté en actifs pourrait s'être appauvri par rapport au reste de la population.

La figure 10 présente des données similaires en ce qui concerne les dettes totales de la population québécoise.

Figure 10 - Valeurs médianes et moyennes de la dette totale des personnes de 55 à 64 ans et des personnes de 65 ans et plus, 1999 à 2019, Québec



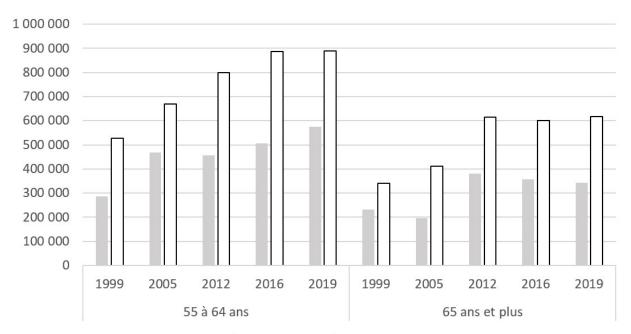
Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0016-01

Nous pouvons y observer des tendances similaires à celles observées sur les actifs, une hausse globale de la moyenne et de la médiane de 2005 à 2012, tant pour les 55-64 ans que pour les plus de 65 ans, puis une relative stabilité. En revanche, nous constatons une diminution en 2019 de la valeur des dettes, tant sur le plan moyen que médian. Notons que les statistiques disponibles au tableau 11-10-0016-01 de Statistique Canada indiquent que le pourcentage de ménages détenant une dette a diminué de 2016 à 2019 pour les 55-64 ans, passant de 73,7 % à 69,6 %, mais a augmenté pour les 65 ans et plus, passant de 40,1 % en 2016 à 45,5 % en 2019 (données non indiquées sur le graphique).

La figure 11 présente finalement ces données sur la valeur nette, c'est-à-dire l'actif moins les dettes, des ménages québécois de 55-64 ans et de 65 ans et plus.



Figure 11 - Valeurs médianes et moyennes de la valeur nette des personnes de 55 à 64 ans et des personnes de 65 ans et plus, 1999 à 2019, Québec



■ Valeur médiane pour ceux détenant l'actif ou la dette

Source: Statistique Canada. Tableau 11-10-0016-01

Naturellement, les tendances observées précédemment se vérifient. La valeur nette des ménages québécois proches de l'âge de la retraite et de ceux de 65 ans et plus a globalement augmenté entre 1999 et 2019, principalement par un accroissement marqué entre 2005 et 2012. En revanche, cette progression se stabilise dans la période récente. En particulier chez les personnes de 65 ans et plus, la valeur moyenne stagne de 2012 à 2019 à environ 600 000 \$ alors que la valeur médiane diminue de 2012 à 2019, passant de 381 000 \$ en 2012 à 356 000 \$ en 2016 et 342 000 \$ en 2019. Cela pourrait indiquer que les inégalités de patrimoine au sein de la population québécoise de 65 ans et plus augmentent. Cette amélioration du portrait du patrimoine au cours des deux dernières décennies ne se traduit pas nécessairement par de meilleurs revenus de retraite. En effet, il en coûte plus cher aujourd'hui qu'auparavant pour convertir un patrimoine en un revenu de retraite. Deux facteurs sont en cause.

Premièrement, la diminution des taux d'intérêt est venue réduire les rendements pouvant être espérés par les retraités<sup>45</sup>. Deuxièmement, l'espérance de vie a augmenté, c'est-à-dire qu'il faut des revenus pendant plus longtemps qu'auparavant. La somme à amasser en 2019 pour un même revenu de retraite qu'en 1999 est de 1,5 à 1,8 fois supérieure, ce qui vient annuler la hausse de la valeur nette du patrimoine<sup>46</sup>. De fait, si les données précédentes peuvent donner l'impression que la situation s'est améliorée dans le temps, il semble difficile de conclure à une amélioration du revenu à la retraite.

<sup>45</sup> Notons cependant qu'en raison de l'inflation observée dernièrement, les taux directeurs ont eu tendance à augmenter, ce qui laisse présager que les rendements de l'épargne pourraient augmenter si cette tendance se maintient.

<sup>46</sup> Baldwin, B. (2022). The Evolving Wealth of Canadians: Who is Better Fixed for Retirement? Who is not? Toronto: CD Howe Institute. Repéré à: https://www.cdhowe.org/sites/default/files/2022-05/E-Brief\_327.pdf

Pour une présentation plus détaillée de l'évolution du patrimoine selon le cycle de vie, le tableau 7 présente les valeurs moyennes de différentes modalités de patrimoine des familles québécoises selon le groupe d'âge du soutien économique principal.

Tableau 7 - Valeurs moyennes et médianes de patrimoine (% qui détient l'actif ou la dette) des québécois selon le groupe d'âge, 2019

	Valeur	nette	Dettes		Valeur de tous les RPA		REER	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
45 à 49 ans	517 216	279 450	136 655 (82,9 %)	68 200 (82,9 %)	158 130 (60,4 %)	52 500 (60,4 %)	65 713 (71,4 %)	20 000 (71,4 %)
50 à 54 ans	783 966	412 050	123 472 (75,0 %)	50 000 (75,0 %)	233 466 (55,9 %)	57 500 (55,9 %)	71 233 (58,4 %)	5 750 (58,4 %)
55 à 59 ans	798 515	505 250	75 285 (71,5 %)	20 000 (71,5 %)	265 866 (50,0 %)	8 000 (50,0 %)	127 735 (71,9 %)	35 000 (71,9 %)
60 à 64 ans	1 013 426	647 000	46 566 (69,3 %)	12 400 (69,3 %)	384 189 (59,4 %)	110 000 (59,4 %)	127 572 (71,3 %)	39 000 (71,3 %)
65 à 69 ans	611 379	347 350	35 992 (56,1 %)	1 450 (56,1 %)	216 365 (54,4 %)	44 000 (54,4 %)	71 993 (50,6 %)	625 (50,6 %)
70 à 74 ans	713 154	349 475	16 784 (52,6 %)	300 (52,6 %)	170 533 (57,5 %)	27 000 (57,5 %)	48 065 (26,7 %)	0 (26,7 %)
75 à 79 ans	561 005	374 800	15 466 (38,4 %)	0 (38,4 %)	129 274 (51,0 %)	5 250 (51,0 %)	4 963 (7,5 %)	0 (7,5 %)
80 ans et plus	536 925	321 750	9 545 (23,6 %)	0 (23,6 %)	85 941 (45,0 %)	0 (45,0 %)	3 612 (4,2 %)	0 (4,2 %)

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

Lecture du tableau : Au sein de la population québécoise en 2019, les personnes âgées de 45 à 49 ans présentaient une dette d'une valeur moyenne de 136 655 \$, une valeur médiane de 68 200 \$ et 82,9 % des personnes âgées de 45 à 49 ans possédaient une dette.

Conformément aux attentes de la théorie du cycle de vie, nous pouvons observer que les familles atteignent le pic de leur valeur nette moyenne vers l'âge de 60 ans, c'est-à-dire à l'approche de l'âge normal de la retraite. Dans les groupes d'âge précédents, la valeur est inférieure, car les individus sont en train d'accumuler de l'actif alors que leur niveau d'endettement est plus élevé que tous les autres groupes d'âge. Cette dynamique est observable pour les régimes de pensions d'employeur et les REER également où l'on voit la valeur maximale moyenne atteinte à 60-64 ans puis diminue progressivement avec l'âge, signe que les individus puisent dans cette épargne pour maintenir leur niveau de vie. Au niveau des dettes, on observe une diminution graduelle avec l'âge des individus, ce qui est également cohérent avec la théorie du cycle de vie puisque l'on suppose que l'endettement est généralement contracté en début de parcours puis remboursé progressivement.

Le tableau 8 présente les mêmes données, mais selon le sexe.

Tableau 8 - Valeurs moyennes de patrimoine des familles québécoises dont le soutien économique principal est âgé de 60 ans et plus (% qui détient l'actif ou la dette), selon le sexe, 2019

	Mas	culin	Féminin		
	Moyenne Médiane		Moyenne	Médiane	
Valeur nette	842 555	450 900	537 726	311 750	
	(100 %)	(100 %)	(100 %)	(100 %)	
Total de toutes les dettes	31 256	450	23 082	O	
	(51,9 %)	(51,9 %)	(47,1 %)	(47,1 %)	
REER	76 993	0	38 272	0	
	(43,1 %)	(43,1 %)	(31,7 %)	(31,7 %)	
Valeur de tous les RPA	239 480	70 000	185 120	0	
	(55,7 %)	(55,7 %)	(51,4 %)	(51,4 %)	

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

Lecture du tableau : Au sein de la population québécoise âgée de 60 ans et plus en 2019, 43,1 % des hommes possédaient des actifs dans un REÉR, pour des valeurs moyennes de 76 993 \$ et une valeur médiane de 0 \$.

On peut constater que les inégalités de revenu qui existent durant le parcours professionnel entre les hommes et les femmes se répercutent sur la distribution du patrimoine. Par conséquent, la valeur nette des ménages dont un homme est le soutien économique principal est de 845 000 \$ contre environ 540 000 \$ pour les femmes. L'écart le plus important est cependant visible au niveau des REER avec la valeur moyenne des actifs dans ce véhicule d'épargne deux fois plus importante pour les hommes que les femmes.

Par ailleurs, non seulement les hommes semblent avoir une capacité d'épargne supérieure à celle des femmes, mais ils sont également plus nombreux à détenir de l'épargne. Cela s'observe particulièrement au niveau des REER. En effet, les hommes sont 43,1 % à en détenir, alors que ce pourcentage est de 31,7 % chez les femmes, mais dans une moindre mesure au niveau des régimes d'employeurs. Notons que dans le cas des REER, la valeur médiane est nulle tant chez les hommes que les femmes, ce qui indique qu'au moins 50 % de la population de 60 ans et plus ne détient aucune épargne, ce qui peut cependant être influencé par la présence de personnes de groupes les plus âgés dans la population qui, comme nous l'observions au tableau précédent, ont généralement épuisé l'épargne détenue dans leurs REER.

Finalement, on observe que peu importe la catégorie observée, les valeurs médianes sont systématiquement inférieures aux valeurs moyennes, ce qui indique que les moyennes sont tirées à la hausse par des valeurs élevées. Le tableau 9 présente ces résultats selon le niveau de scolarité.

Tableau 9 - Valeurs moyennes de patrimoine des familles québécoises dont le soutien économique principal est âgé de 60 ans et plus (% qui détient l'actif ou la dette), selon le niveau de scolarité, 2019

		Moins que secondaires		Diplôme d'études secondaires		Postsecondaire non universitaire		Universitaire	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	
Valeur nette	42 2115	185 250	567 086	339 000	62 2619	349 475	1 208 288	810 000	
Dettes	14 998	0	32 686	3 000	27 224	2 800	38120	625	
	(51,8 %)	(51,8 %)	(67 %)	(67 %)	(76,1 %)	(76,1 %)	(73,3 %)	(73,3 %)	
REER	43 665	0	39 058	0	49 558	0	10 3181	0	
	(18,9 %)	(18,9 %)	(37,8 %)	(37,8 %)	(45,6 %)	(45,6 %)	(48,7 %)	(48,7 %)	
Valeur de tous	61 778	0	210 784	27 000	195 825	50 000	405 660	250 000	
les RPA	(37,4 %)	(37,4 %)	(53,7 %)	(53,7 %)	(56,9 %)	(56,9 %)	(65,5 %)	(65,5 %)	

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

Lecture du tableau : Au sein de la population québécoise âgée de 60 ans et plus en 2019, les personnes dont le niveau de scolarité est inférieur au secondaire présentaient une valeur moyenne dans les RPA de 61 778 \$, une valeur médiane de 0 \$ et 37,4 % de cette population possédaient des actifs dans les RPA.

Nous observons que les personnes moins scolarisées (ayant donc des revenus moyens inférieurs dans l'ensemble de leur parcours) ont une valeur nette inférieure à celle des autres catégories, avec une valeur près de trois fois inférieure à celle des universitaires. L'écart est encore plus important au chapitre des régimes de pension d'employeur avec une valeur moyenne 6,5 fois inférieure à celle des universitaires et de 3 à 4 fois inférieure à celles des diplômés du secondaire ou du postsecondaire non universitaire.

Par ailleurs, les personnes les moins scolarisées constituent la seule catégorie ayant une valeur médiane nulle au niveau des RPA, ce qui indique que ce type d'épargne ne semble pas permettre à au moins la moitié de ces personnes de maintenir un revenu à la retraite, contrairement aux autres catégories. Notons qu'au niveau des REER, les valeurs ne changent pas significativement entre les trois catégories les moins scolarisées, avec un écart plus marqué cependant des universitaires vis-à-vis des autres groupes. Ce dernier constat confirme l'aspect régressif des REER comme véhicule d'épargne puisqu'il semble essentiellement servir aux personnes les plus aisées. Ce sont donc elles qui bénéficient le plus des déductions fiscales consenties aux cotisations dans des REER. De plus, nous pouvons observer des différences notables au niveau du pourcentage des personnes détenant de l'épargne-retraite. Les personnes les moins scolarisées présentant les pourcentages les plus faibles de possession de REER et de RPA.

De plus, l'ESF renseigne quant au fait que les personnes les moins scolarisées bénéficient moins des héritages que le reste de la population. Le tableau 10 montre les montants moyens des héritages reçus selon le niveau de scolarité.

Tableau 10. - Valeur moyenne des héritages reçus en dollars constants de 2016 selon le niveau de scolarité, ménages dont le soutien économique principal a 45 ans et plus, Québec, 2019

	Moins que secondaires	Diplôme d'études secondaires	Postsecondaire non universitaire	Universitaire
Valeur moyenne des héritages reçus	62 762	82 235	95 827	143 761

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

De fait, pour les personnes les moins scolarisées, le revenu à la retraite est davantage composé des prestations des politiques publiques, en particulier de la pension de la Sécurité de vieillesse et du SRG.

Finalement, le tableau 11 présente les données selon la composition du ménage. Dans celui-ci, on peut observer que, comme attendu puisque les couples représentent des ménages de plus d'une personne, les personnes seules ont une valeur nette inférieure à celle des couples. En revanche, nous observons que les valeurs moyenne et médiane des couples sont plus de deux fois supérieures à celles des personnes seules, tout comme les dettes et les valeurs des REER et des RPA. Nous observons à nouveau que les personnes seules ont une valeur médiane nulle au niveau de leurs RPA, alors que les couples ont non seulement une valeur non nulle, mais sont également plus nombreux à posséder ce type d'actif.

Tableau 11. - Valeurs moyennes de patrimoine des familles québécoises dont le soutien économique principal est âgé de 60 ans et plus (% qui détient l'actif ou la dette), selon la composition du ménage, 2019

	Personr	ne seule	Couples		
	Moyenne Médiane		Moyenne	Médiane	
Valeur nette	36 6777	18 5000	87 1440	55 1450	
Total de toutes les dettes	13 273	0	33 851	1 850	
	(43,2 %)	(43,2 %)	(53,5 %)	(53,5 %)	
REER	29 648	0	79 918	0	
	(23,1 %)	(23,1 %)	(48,4 %)	(48,4 %)	
Valeur de tous les RPA	106 556 (	0	291 106	120 000	
	40,4 %)	(40,4 %)	(66,2 %)	(66,2 %)	

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

Lecture du tableau : Au sein de la population québécoise de 60 ans et plus en 2019, les personnes seules présentaient une dette d'une valeur moyenne de 13 273 \$, une valeur médiane de 0 \$ et 43,2 % de cette population possédait une dette.

#### Le patrimoine des travailleurs québécois

Pour avoir une idée des contraintes liées au patrimoine pouvant s'exercer sur les aînés décidant de rejoindre le marché du travail, nous supposons que le manque de régime d'employeur ou une valeur moyenne plus faible implique une participation plus importante des aînés au marché du travail afin d'améliorer leur revenu de retraite. Le tableau 12 présente la valeur moyenne des régimes de retraite d'entreprises des individus de 60-64 ans et de 65-69 ans selon qu'ils soient en emploi ou inactif.

Tableau 12. - Valeur moyenne des régimes de pension agréé pour ceux détenant l'actif des familles québécoises dont le soutien économique principal est âgé de 60-64 ans et de 65-69 ans selon le statut d'emploi, 2019

Québécois âgés de 60 à 64 ans, 2019			
Valeur RPA moyen			
En emploi	Inactif	Temps plein	Temps partiel
332 256	491 145	299 784	494 646
Québécois âgés de 65 à 69 ans, 2019			
Valeur RPA moyen			
En emploi	Inactif	Temps plein	Temps partiel
139 808	275 978	146 580	120 336

Source: FMGD de l'ESF, 2019. Calculs des auteurs.

On peut observer dans ce tableau que notre hypothèse pourrait être partiellement validée. Les personnes inactives, c'est-à-dire n'étant pas en emploi, détiennent en moyenne un régime de pension d'employeur d'une valeur supérieure aux travailleurs pour les personnes de 65-69 ans. C'est moins le cas des personnes de 60-64 ans, à moins de ne comparer que les temps pleins et les inactifs. Nous pourrions donc supposer qu'avec l'avancée en âge, le patrimoine sert de facteur de protection, permettant aux personnes mieux dotées de ne pas être contraintes financièrement à rejoindre le marché du travail. Notons à cet égard que l'ESF demande aux participants de l'enquête s'ils estiment être confrontés à des difficultés financières. Les données par rapport à cette question nous montrent que 33 % des personnes québécoises de 60 ans et plus qui déclarent ne pas être à la retraite estiment être en difficulté financière alors que c'est 20 % des personnes totalement retraitées qui estiment être dans cette situation.

Le tableau 13 observe le statut d'emploi des individus de 60 ans et plus selon le fait qu'ils aient terminé de rembourser leur hypothèque ou pas.

Tableau 13. - Pourcentage de personnes de 60 ans et plus selon le statut d'emploi et le statut de remboursement de leur hypothèque, Québec, 2019

	Hypothèque remboursée (%)	Hypothèque pas remboursée (%)
Travaille principalement à temps plein	24,7	62,4
Travaille principalement à temps partiel	18,6	6,5
N'a pas travaillé	56,6	28,9
Total	100	100

Source: FMGD de l'ESF de 2019, Calculs des auteurs.

Comme le signalait Ondrich & Falevich (2016), le fait d'avoir une hypothèque non remboursée semble être un facteur de l'activité des personnes âgées à l'approche de la retraite. En effet, nous pouvons voir que les personnes ayant terminé de rembourser leur hypothèque sont majoritaires hors de l'emploi, à 56,6 % alors que ceux qui ne l'ont pas remboursé ne sont que 28,9 % hors du marché du travail. Par ailleurs, au sein des personnes qui travaillent et qui ont remboursé leur hypothèque, on observe une plus grande proportion à temps partiel, à 18,6 % par rapport à ceux n'ayant pas remboursé, à 6,5 %. De fait, même chez les personnes qui décident de continuer à travailler malgré le remboursement de leur hypothèque, les conditions dans lesquelles s'effectue cet emploi pourraient être moins contraignantes.

#### SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Comme nous l'indiquions en introduction à ce deuxième volet de la recherche, la question de la distribution du patrimoine et celle du cumul emploi-retraite sont liées puisque pour cumuler des rentes de retraite et un revenu de travail, encore faut-il posséder ce patrimoine.

Par conséquent, les données présentées dans cette deuxième section complètent celles présentées dans la première.

Comme nous pouvions le constater dans les données du premier volet, les catégories de personnes présentant des proportions élevées de cumul emploi-retraite étaient des groupes généralement privilégiés (hommes, personnes scolarisées, personnes natives). Or, les données sur le patrimoine montrent que celui-ci n'est pas distribué de manière égale au sein de la population selon ces caractéristiques et ne permet donc pas à tous de pouvoir cumuler emploi et retraite.

Ainsi, nous avons constaté que les femmes étaient en général moins nombreuses à détenir des actifs dans des REER ou des RPA et que la valeur médiane de ces deux actifs était à zéro dans leur cas, alors qu'elle demeurait positive dans le cas des hommes pour les RPA. Cela peut subséquemment expliquer pourquoi ces derniers sont plus nombreux à cumuler emploi et retraite.

Un constat similaire peut être fait pour les personnes les moins scolarisées et les personnes seules qui présentent également une plus faible proportion de cumul emploi-retraite par rapport aux catégories. Or, au niveau de leur patrimoine, nous observons qu'ils sont moins nombreux à avoir des actifs dans des RPA et que leur valeur médiane égale nulle indique que le capital accumulé est plus rapidement épuisé que pour les autres groupes. Ce constat permet donc de supposer qu'il leur est plus difficile de pouvoir cumuler l'emploi et des rentes de retraite.

Notons malheureusement que l'ESF ne documente pas les informations sur le patrimoine selon le statut d'immigration, ce qui ne nous permet donc pas de comparer le cumul emploi-retraite de cette caractéristique avec son patrimoine.

Finalement, nous observons que certains éléments relatifs au patrimoine pouvaient influencer la décision de rejoindre le marché du travail des personnes âgées. Nous constatons à cet égard que les personnes inactives ont en moyenne davantage d'actifs accumulés dans leurs régimes de retraite. De plus, nous observons que les personnes n'ayant pas encore remboursé leur hypothèque sont plus susceptibles de demeurer en emploi, ce qui laisse penser que ces dépenses peuvent exercer une contrainte sur les individus devant demeurer en emploi pour les rembourser.



#### Cette section vise à faire une synthèse des principales observations réalisées à travers les deux grands volets de ce rapport, ainsi qu'à proposer des pistes d'action en matière de politiques publiques.

- » D'abord, le cumul emploi-retraite connaît une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, pour l'ensemble des catégories observées. Les personnes présentant des caractéristiques généralement associées à une certaine précarité économique ont historiquement présenté des proportions de cumul emploi-retraite plus faibles que les autres catégories de personnes.
- » Nous observons que la situation de cumul emploi-retraite est une option que semblent avoir privilégiée les gouvernements canadien et québécois. En théorie, cette situation permet de maintenir les personnes âgées sur le marché du travail par une intensité du travail plus faible, ce qui est le cas en moyenne. Cela dit, notre rapport permet de montrer que cette situation est aujourd'hui davantage accessible aux personnes généralement plus aisées, qui ont eu l'occasion d'accumuler davantage de patrimoine durant leur vie active.
- » Dans les dernières années, on observe cependant une tendance à la diminution des disparités au chapitre de la situation du cumul emploi-retraite dans plusieurs catégories, en particulier entre les hommes et les femmes et entre les personnes vivant seules et les couples. Ce constat pourrait être le résultat du renforcement des incitations à l'emploi destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus que l'on observe depuis une dizaine d'années au Québec.
- » En ce qui concerne le patrimoine de la population âgée, celui-ci semble stagner depuis 2016. Par ailleurs, il se pourrait que les inégalités à ce chapitre soient en augmentation au vu de la stagnation des valeurs nettes moyennes des ménages et d'une diminution concomitante des valeurs médianes. Ces inégalités vont vraisemblablement croître à mesure que les effets de la diminution de la couverture offerte par les régimes de retraite de qualité aux travailleurs au cours des dernières années se feront sentir chez les nouvelles cohortes de 60 ans et plus.
- » Sur le plan des différences de profils sociodémographiques, on observe de manière attendue que les caractéristiques généralement associées avec la précarité ont en moyenne moins de patrimoine, tant au niveau de la valeur nette que dans les véhicules d'épargne privés. Si ce dernier point était prévisible, puisque des revenus inférieurs devraient logiquement mener à un niveau d'épargne inférieur, nous estimons plus inquiétant que la proportion de personnes qui détiennent des actifs dans des véhicules d'épargne privés est également inférieure chez les personnes présentant des caractéristiques associées avec la précarité (telles que les femmes, les personnes peu scolarisées et les personnes seules).
- » Dans ce contexte, le revenu que ces personnes pourront tirer à la retraite dépend de plus en plus des régimes publics et des mesures de soutien au revenu. Ces personnes comptent alors essentiellement sur ces programmes pour garantir leur niveau de vie une fois retirées du marché du travail. Cette situation les place dans une situation de vulnérabilité, alors que les dernières réformes des politiques des personnes âgées sont principalement caractérisées par une intensification de l'incitation à l'emploi<sup>47</sup>, en particulier pour le groupe d'âge des 60-69 ans.
- » Comme nous l'observions, les personnes plus précaires présentent en général des niveaux de cumul emploi-retraite plus faibles, bien que ces écarts aient tendance à diminuer. Ce constat semble explicable au vu de notre examen de la distribution du patrimoine. Il semble logique que les catégories sociodémographiques plus précaires présentassent de très faibles proportions de cumul emploi-retraite puisque leur source de revenu à la retraite est en grande partie issue des régimes publics. De fait, puisqu'ils sont moins nombreux à disposer d'actifs dans des régimes d'épargne privés ou

<sup>47</sup> Citons à titre d'exemple le crédit d'impôt pour prolongation de carrière mis en place au Québec. Pour une recension plus complète, voir notamment Tircher, P. (2023). « La remarchandisation du travail des personnes âgées du Québec ». L'Action Nationale, numéro d'avril-mai.

individuels, ils sont donc moins en mesure de le cumuler avec des revenus d'emploi lorsqu'ils participent au marché du travail.

- » Or, avant les années 2010, les règles faisaient en sorte qu'il était difficile de cumuler l'emploi et ces sources de revenus. C'est par exemple à partir de 2014 que le RRQ permet de conjuguer les rentes de ce programme avec un revenu de travail. Il semble donc que les nombreuses mesures mises en place dans un objectif d'incitation à l'emploi des quinze dernières années<sup>48</sup> puissent avoir contribué à réduire les écarts entre les différentes catégories sociodémographiques qui peuvent à présent cumuler les rentes des régimes publics avec des revenus de travail.
- » Il semble finalement légitime de croire que les facteurs liés à l'épargne et au patrimoine sont des déterminants de l'activité des personnes à l'approche de l'âge de la retraite. Comme nous l'avons vu, les personnes en emploi ont en moyenne moins d'épargne privée que les personnes à la retraite et sont moins nombreuses à avoir remboursé leur hypothèque.

#### Enfin, la présente enquête nous mène à faire cinq recommandations :

# 1 • Nous recommandons de bonifier les données existantes sur les personnes âgées immigrantes et de développer un cadre d'analyse sur les enjeux qui attend le Québec en matière de retraite pour ces personnes.

Comme nous l'avons signalé dans le premier volet, la qualité des données accessibles ne permet pas de documenter en profondeur la situation des personnes immigrantes, en particulier si l'on souhaite les comparer selon le nombre d'années depuis leur arrivée au Québec et au Canada.

Comme dans le cas des effets de la transition démographique de la population native du Québec sur le travail et l'emploi, observés dès le début des années 2000, il convient de développer un cadre d'analyse et de propositions pour les politiques publiques en matière de retraite pour les personnes immigrantes. Plus tôt ce cadre sera élaboré et discuté, meilleure sera la réponse du Québec à l'intégration des travailleurs immigrants expérimentés à la retraite.

## 2 • Toujours en ce qui concerne les données, nous recommandons de préciser la cueillette d'information sur les régimes complémentaires de retraite.

En effet, malgré la grande diversité des régimes de retraite privés que nous avons présentée au début du deuxième volet de cette recherche, les données accessibles ne nous permettent pas de la documenter de manière satisfaisante. Que ce soit au niveau de l'ECR ou de l'ESF, les régimes privés sont regroupés au sein d'une seule variable, ce qui ne permet pas de distinguer dans le détail la distribution des différents types de régimes au sein de la population. Pourtant, la performance varie très largement d'un régime à l'autre, ce qui pourrait donc potentiellement influencer le revenu et le patrimoine des individus.

Or, nous ne pouvons vérifier cela actuellement, ce qui compromet sérieusement l'élaboration de politiques publiques justes et efficaces. Il faudrait par conséquent que les institutions publiques chargées de recueillir et traiter les données relatives à l'épargne-retraite disposent et publient des données plus précises à cet égard.



#### 3 • Il importe de soutenir l'expansion et l'amélioration des régimes de retraite privés pour les individus à faible revenu.

Les faits montrent qu'ils sont peu nombreux à bénéficier de régimes complémentaires ou d'autre type de patrimoine personnel. Cela s'impose afin qu'ils soient moins à risque d'être contraints économiquement de demeurer sur le marché du travail. Améliorer l'autonomie financière nous semble essentiel pour les personnes qui ont exercé des emplois plus pénibles physiquement et psychologiquement, et qui sont susceptibles d'effectuer des tâches similaires à des âges plus avancés, augmentant d'autant plus le risque d'accidents ou de maladies du travail.

Rappelons que la structure du soutien du revenu des retraités au Québec et au Canada prévoit que le remplacement du revenu se compose de l'addition de différentes sources de revenus provenant à la fois des régimes publics, privés et éventuellement par l'épargne individuelle. Le revenu de retraite dépend ainsi de l'implication active de différents acteurs. Or, avec la diminution du nombre de régimes à prestations déterminées identifiée plus haut<sup>49</sup>, nous observons une tendance à un désengagement des entreprises vis-à-vis de leur responsabilité à offrir un régime de retraite aux travailleurs, encore davantage des régimes de qualité.

Ce faible taux de couverture des RPA a d'ailleurs mené le gouvernement québécois à mettre en place la Loi sur les RVER afin d'inciter les entreprises à mettre en place des régimes collectifs privés. Comme le signalait une étude récente, le gouvernement a cependant choisi une méthode de financement de ces régimes très peu contraignante pour les entreprises, ce qui a mené à établir un bilan mitigé de cette politique<sup>50</sup>. Comme cela a été démontré plus haut, il n'existe pas plusieurs manières d'assurer un revenu approprié à la retraite, permettant aux individus de rejoindre le marché du travail sans y être contraints économiquement : cela passe par de meilleurs régimes privés offerts à davantage de personnes dans la population québécoise. Ce qui, dans l'état actuel des choses, semble devoir passer par une approche plus contraignante envers les entreprises qui ne fournissent pas de régimes de retraite de qualité à leurs employés.

### 4 • Ensuite, nous proposons la tenue de forums publics dans les deux prochaines années sur la question de la retraite et du travail des personnes âgées au Québec.

Les transformations profondes des arrangements institutionnels observés dans les quinze dernières années, qui encouragent le cumul emploi-retraite et le prolongement de carrière en règle générale, ont été adoptées sans réel débat public. Ce sont plutôt des mesures ad hoc qui ont été mises sur pieds afin de répondre aux besoins du marché du travail se trouvant sous la menace des pénuries de main-d'œuvre. Cette gestion pragmatique et souvent réactive n'a pas permis de prendre le recul nécessaire pour faire un bilan provisoire des enjeux, des obstacles et des opportunités, et ainsi envisager toutes les options sur la table.

Initiés par le Ministère du Travail et ses composantes, Retraite Québec et l'Observatoire de la retraite, des forums pourraient être tenus au cours de 2024 et 2025 afin de pallier ces insuffisances et soutenir le travail de tous les intervenants. Ces forums impliqueraient notamment des partenaires représentant les parties patronales et syndicales, les retraités et les personnes aînées, ainsi que des intervenants en ressources humaines, des regroupements de jeunes travailleurs et des chercheurs. L'objectif de ces forums serait de produire un état des lieux documenté ainsi qu'un cadre de référence susceptible d'être partagé par ces acteurs pour établir un chemin balisant les politiques publiques à venir en matière de relations entre retraite, emploi et travailleurs expérimentés.

<sup>49</sup> Voir la sous-section « Les régimes de retraite privés - Les régimes à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées ».

<sup>50</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023). Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite. Rapport de recherche. Repéré à : https://iris-recherche.gc.ca/publications/vieillir-au-quebec/

Les consultations publiques ayant eu cours en février 2023 sur la réforme du Régime de rentes du Québec, où la hausse de l'âge minimal pour avoir accès aux rentes du RRQ sans pénalités a été au cœur des discussions, ont laissé voir tout l'appétit des employeurs, syndicats, associations de personnes retraitées, professionnels et chercheurs pour éclairer cette question. Étant donné l'évolution démographique prévisible du Québec, cette question ressortira de façon détournée et fragmentée si cette dernière n'est pas abordée de front.

## 5 • Enfin, nous proposons au Ministère du Travail et à ses composantes d'initier ou de superviser un travail d'analyse des solutions alternatives pour résoudre les problèmes de pénurie ou de rareté de main-d'œuvre au Québec.

Force est d'admettre, en effet, que ce ne sont pas toutes les pierres qui ont été retournées concernant ce dossier important, qui implique des choix de société concernant le travail, l'emploi et la retraite. Nous présentons ici une amorce de réflexion pour alimenter cette ouverture et laisser voir le potentiel qu'elle comporte.

Par exemple, la demande continue en main-d'œuvre n'a pas été questionnée jusqu'ici, incitant tous les partenaires du marché du travail ainsi que des segments plus vulnérables de la population de trouver des solutions pour répondre à cette demande. Or, à notre connaissance, le scénario d'une baisse de la demande de travail dans certains secteurs n'a pas encore été exploré. Ce type de scénario ne peut plus être ignoré, alors que les solutions conventionnelles laissent voir des résultats fort mitigés. En fait, le contexte actuel laisse voir tout l'intérêt que pourrait avoir un débat ouvert et éclairé sur la place du travail et de l'emploi dans les parcours de vie des personnes. Pour que ce débat puisse se tenir de manière intelligente et informée, un important travail de documentation et de cadrage s'impose.

Alors que l'on observe la multiplication de mesures incitatives à l'emploi mises en place par le gouvernement et un effritement des régimes complémentaires de retraite offerts par les entreprises, l'activité des personnes âgées s'intensifie. Cette dynamique soulève des questions de société plus larges, en particulier pour les personnes qui pourraient être contraintes économiquement à demeurer dans des emplois précaires ou potentiellement néfastes pour leur santé physique et mentale à un âge où la vulnérabilité de celle-ci pourrait être plus importante.

En outre, la démonstration doit encore être faite que la population aînée génère davantage de valeur ou d'utilité sociale lorsqu'elle se trouve en emploi sur le marché du travail. Cette vision nous apparaît réductrice, car elle semble postuler qu'une personne âgée hors de l'emploi est forcément improductive, ce qui ne nous semble pas nécessairement être le cas. Rappelons que les personnes âgées représentent un apport déterminant à la vie économique de notre société en étant des bénévoles pour les organismes communautaires<sup>51</sup> ou encore des personnes proches aidantes, par exemple pour leur conjoint ou conjointe pouvant avoir des limitations fonctionnelles ou encore dans la garde de leurs enfants ou petits-enfants.

Ainsi, si ces activités sont éminemment productives au sens de l'utilité et de la richesse sociale qu'elles génèrent, elles ne rentrent pas en compte dans le calcul de la comptabilité nationale et peuvent ainsi sembler un poids pour les finances publiques.

<sup>51</sup> Castonguay, J., Beaulieu, M. & Sévigny, A. (2015). « Bébé-boumeurs bénévoles? Les freins et les leviers de leur engagement ». Retraite et société, 71, 127-146. https://doi.org/10.3917/rs.071.0127

Ce dernier point devrait cependant être démontré afin de représenter une première justification légitime d'une stratégie d'incitation à l'emploi qui a pour conséquence inévitable d'allonger le temps d'existence passé dans une relation d'emploi. La reconnaissance de la valeur de l'activité des personnes âgées hors de l'emploi devrait alors se traduire par une revalorisation des rentes issues des régimes publics, particulièrement par les politiques déconnectées de l'emploi comme le programme de la Sécurité de la vieillesse et ses différentes prestations. Cela permettrait aux personnes âgées plus de liberté quant à la forme de l'implication qu'ils souhaitent avoir dans leur communauté, plutôt que de les encourager essentiellement à retourner sur le marché du travail par le biais d'incitatifs rendant plus attrayant l'emploi.

Si la stratégie d'incitation au travail est tout à fait acceptable si elle est effectuée dans certaines conditions, par exemple lorsque l'activité est choisie, permet l'autonomie financière et l'épanouissement de la personne, il nous semble cependant essentiel d'informer pleinement la population sur les tenants et aboutissants du prolongement de carrière. De fait, il nous semble essentiel d'initier un travail de documentation et d'analyse permettant éventuellement d'alimenter des espaces de dialogues publics sur la question de la retraite, et inévitablement sur le travail d'aujourd'hui et de demain.



#### Bibliographie

Agence du revenu du Canada. (2005). À propos des Régimes de pension agréés (RPA) [Descriptions de services]. <a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/regimes-pension-agrees/a-propos-regimes-pension-agrees.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/regimes-pension-agrees/a-propos-regimes-pension-agrees.html</a>

Ando, A., & Modigliani, F. (1963). The "Life Cycle" Hypothesis of Saving: Aggregate Implications and Tests. The American Economic Review, 53(1), 55-84. http://www.jstor.org/stable/1817129y

Autorité des marchés financiers. (2022). RVER : Quels sont les avantages? Êtes-vous admissible? <a href="https://lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/regimes-depargne/rver-regime-volontaire-depargne-retraite">https://lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/regimes-depargne/rver-regime-volontaire-depargne-retraite</a>

Baldwin, B. (2022). The Evolving Wealth of Canadians: Who is Better Fixed for Retirement? Who is not? Toronto: CD Howe Institute.

Bélanger, A., Carrière, Y., & Sabourin, P. (2016). Understanding Employment Participation of Older Workers: The Canadian Perspective. Canadian Public Policy, 42(1), 94109. <a href="https://doi.org/10.3138/cpp.2015-042">https://doi.org/10.3138/cpp.2015-042</a>

Bourguignon, F. (1985). Cycle de vie et comportement d'offre de travail. In Cycles de vie et générations (pp. 89-98). Economica (programme ReLIRE). https://doi.org/10.3917/econo.kessl.1985.01.0089

Braham, E. et Savard, S. (2022). Allonger les carrières : Défis et opportunités pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. <a href="https://institutduquebec.ca/allonger-les-carrieres-defis-et-opportunites-pour-pallier-les-penuries-de-main-doeuvre">https://institutduquebec.ca/allonger-les-carrieres-defis-et-opportunites-pour-pallier-les-penuries-de-main-doeuvre</a>

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). La pauvreté des personnes de 55 ans et plus au Québec : Du travail à la retraite (Document de recherche ISBN 978-2-550-87327-3; p. 78). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <a href="https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\_pauvrete-55ans-quebec.pdf">https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\_pauvrete-55ans-quebec.pdf</a>

Cloutier-Villeneuve, L. (2019). Les régimes de pension agrées au Québec : Mise à jour. numéro 17, 12 p.

Desrosiers, E. (2023). De la crise du logement à celle des retraites, Le Devoir, 16 septembre. https://www.ledevoir.com/economie/798182/entrevue-crise-logement-celle-retraites

Frenken, H. (1990). Les REER : une aide fiscale à l'épargne-retraite. L'emploi et le revenu en perspective - Statistique Canada, 2(4), 24.

Gouvernement du Québec. (2011). Un système renforcé de revenu de retraite (ISBN 978-2-550-61305-3). Ministère des Finances. <a href="http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/">http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/</a> Retraite.pdf

Hanin, F., & L'Italien, F. (2022). La prolongation de la vie active et le système de revenus de retraite au Québec : Les enjeux du cumul emploi-retraite (p. 44). Observatoire de la retraite.

Hébert, B.-P., & Luong, M. (2008). Bridge employment. Statistics Canada - Perspectives on Labour and Income, Vol. 9(11).

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023). Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite. <a href="https://iris-recherche.qc.ca/publications/vieillir-au-quebec/">https://iris-recherche.qc.ca/publications/vieillir-au-quebec/</a>

Lizée, M. (2019). Une trappe fiscale qui perdure, mais de façon atténuée pour certains. Observatoire de la retraite. Repéré à : <a href="https://observatoireretraite.ca/publications/articles/une-trappe-fiscale-qui-perdure-mais-de-facon-attenuee-pour-certains-les-impacts-du-dernier-budget-federal-sur-le-srg-des-personnes-de-65-ans-et-plus-revenant-sur-le-marche-du-travail-a-temps-partiel">https://observatoireretraite.ca/publications/articles/une-trappe-fiscale-qui-perdure-mais-de-facon-attenuee-pour-certains-les-impacts-du-dernier-budget-federal-sur-le-srg-des-personnes-de-65-ans-et-plus-revenant-sur-le-marche-du-travail-a-temps-partiel</a>

Lizée, M. (2017). La restructuration des régimes de retraite municipaux au Québec. Retour sur la loi 15. Observatoire de la retraite. Repéré à : <a href="https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/Michel-Lizee-Mai-2017.pdf">https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/Michel-Lizee-Mai-2017.pdf</a>

Ondrich, J., & Falevich, A. (2016). The Great Recession, Housing Wealth, and the Retirement Decisions of Older Workers. Public Finance Review, 44(1), 109131. https://doi.org/10.1177/1091142114551600

Ouellet, G., Bégin, P. & Plamondon, P. (2010). Portrait du marché de la retraite au Québec. Régie des rentes du Québec. ISBN 978-2-550-58541-1. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1973950

Projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles, (2020). <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2020C30F.PDF">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2020C30F.PDF</a>

Retraite Québec. (2022a). Retraite Québec—Caractéristiques de votre régime à cotisations déterminées. Retraite Québec. http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rcr/rcd/abc/Pages/caracteristique.aspx

Retraite Québec. (2022b). Retraite Québec—Les caractéristiques de votre régime à prestations déterminées. Retraite Québec. <a href="http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rcr/rpd/abc/Pages/caracteristiques.">http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rcr/rpd/abc/Pages/caracteristiques.aspx</a>

Silva-Ramirez, R., Carrière, Y., & Gagnon, A. (2023). Les retraités au Canada : Portrait comparatif selon le statut d'immigrant. Canadian journal on aging = La revue canadienne du vieillissement, 115. https://doi.org/10.1017/S0714980823000223

Statistique Canada. (2021). Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne retraite, 2019. 11, 6. Repéré à : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/210309/dq210309c-fra.pdf?st=1dQeHERJ

Statistique Canada. Tableau 11-10-0016-01. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110001601

Uppal, S. (2019). Dettes et actifs des familles canadiennes âgées. Statistique Canada, 23.

Villieu, P. (2008). L'hypothèse du cycle de vie. In Macroéconomie : consommation et épargne (pp. 42-59). La Découverte. <a href="https://www.cairn.info/macroeconomie-consommation-et-epargne--9782707154866-page-42.htm">https://www.cairn.info/macroeconomie-consommation-et-epargne--9782707154866-page-42.htm</a>

Wolfson, M. (2013). Not-so-modest options for expanding the CPP/QPP. Institute for Research on Public Policy Montreal. https://irpp.org/wp-content/uploads/2014/05/Wolfson-No41.pdf

#### Annexe

# Syntaxes utilisées pour coder la catégorie de cumul emploi-retraite sur SPSS

Syntaxe pour les personnes en emploi sans revenus de retraite

(EARNG >= 1 | UIBEN >= 1) & (PEN = 0 | OASGI = 0 | CPQPP = 0)

Syntaxe pour les personnes en situation de cumul emploi-retraite

(EARNG >= 1 | UIBEN >= 1) & (PEN >= 1 | OASGI >= 1 | CPQPP >= 1) & WKSNLF <= 26

Syntaxe pour les personnes en situation de retraite sans revenu d'emploi

(EARNG = 0 | UIBEN = 0) & (PEN >= 1 | OASGI >= 1 | CPQPP >= 1) & ALFST = '03'

